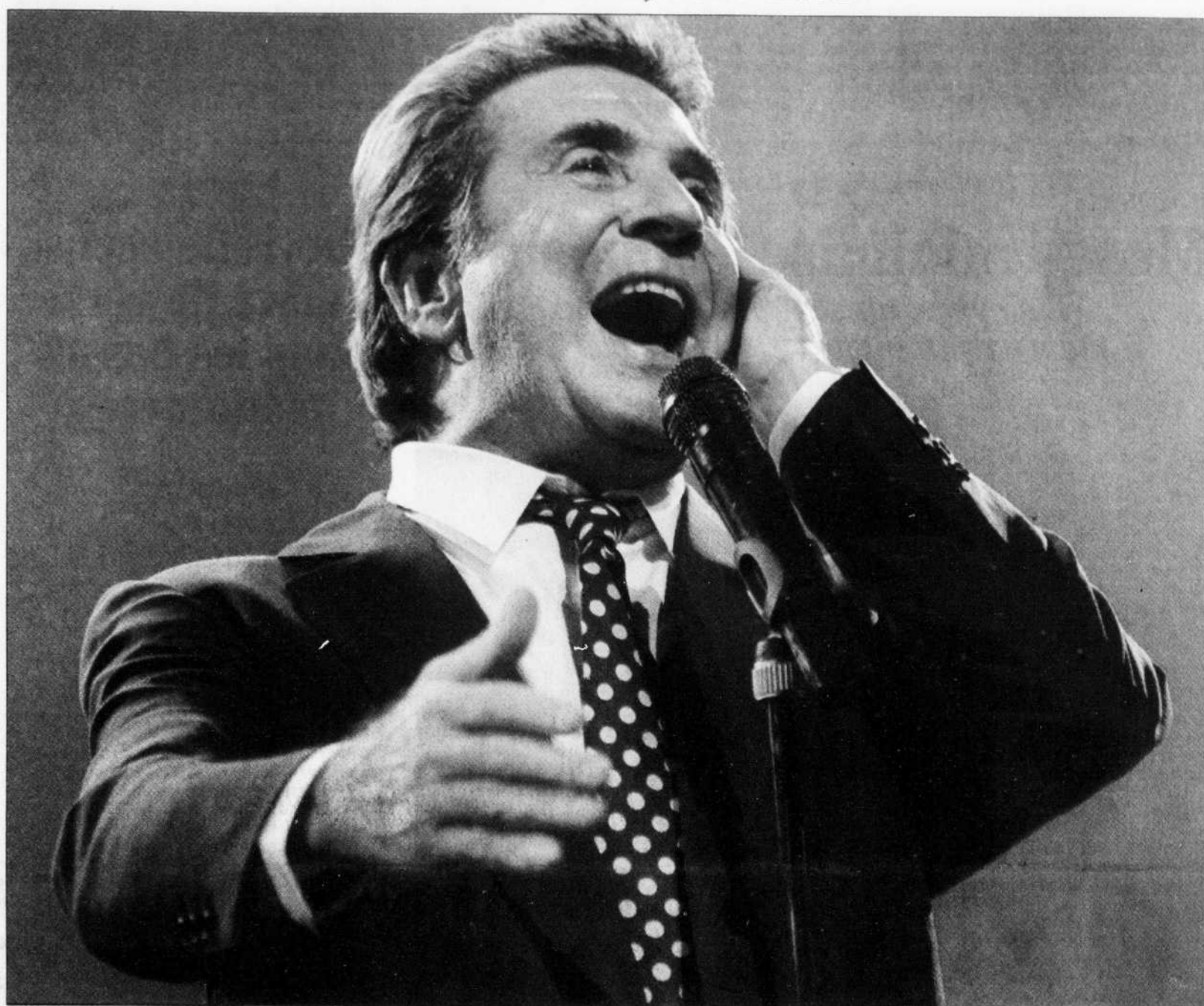




LE DEVOIR

Gilbert Bécaud, 1927-2001



Gilbert Bécaud sur la scène de l'Olympia, Paris, 1^{er} octobre 1991. Celui qu'on appelait «Monsieur 100 000 Volts» est mort à Paris hier.

PATRICK KOVARIK AGENCE FRANCE PRESSE

Et maintenant...

L'éternel gamin de la chanson française s'éteint à 74 ans

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Cent mille volts viennent de s'éteindre. Le gamin de la chanson qu'on croyait éternel avec sa bouille jovialiste et son énergie proverbiale a perdu la vie hier sur sa péniche parisienne à l'âge de 74 ans, grand fumeur emporté par un cancer du poumon. Ceux qui entonnent aujourd'hui *Quand il est mort le poète...* se sentent à l'unisson de la nostalgie du jour. Que dire de Gilbert Bécaud, sinon qu'il était plutôt un baladin qu'un immense chanteur, mais aussi une sorte de symbole de vie et de générosité? Le crooner français collectionna longtemps les rengaines à succès (il écrivit 400 chansons) et de-

meura un grand amoureux du public, auquel il s'était livré corps et âme avec une sorte de swing, d'allant, la main sur l'oreille et le cœur à découvert.

Ses fans lui sont demeurés fidèles contre vents et marées au long d'une carrière couvrant près d'un demi-siècle. Gilbert Bécaud, ancien amoureux de Brigitte Bardot, la reine de Saint-Tropez, personnifiait une époque révolue: celle des années d'espoir et de joie de vivre que furent les trépidantes décennies 50, 60 et 70. Il les traversa avec son costume bleu nuit et sa cravate à pois, en Pierrot content et infatigable. La morosité n'était guère son affaire. «*La solitude, ça n'existe pas*», tranchait-il.

Gilbert Bécaud était un peu des nôtres. Il travailla avec le violoneux Paul Cormier, dit Monsieur Pointu,

à qui il offrit une chanson et une tribune, se produisant souvent sur nos scènes (la dernière fois en 1998 au Centre Molson), visita la Côte-Nord avec Gilles Vigneault et chanta «*Natashquan, c'est loin d'ici*» à un public français en veine d'exotisme.

Plusieurs voient Bécaud comme l'héritier le plus direct de Charles Trenet, ayant su à sa suite chanter les petites joies, les amours, les détresses de tous les jours, ensermer la mélancolie dans un filet d'optimisme. Le chanteur populaire regardait surtout le côté joyeux de la vie. L'important fut pour lui la rose, les cerisiers blancs et le petit oiseau de toutes les couleurs dont il chercha sans fin à dérober la poésie.

VOIR PAGE A 8: BÉCAUD

Force étrangère: confusion à Kaboul

D'APRÈS L'AGENCE FRANCE-PRESSE

Des informations contradictoires ont émergé hier des négociations de Kaboul sur la force internationale de stabilisation, certains responsables afghans parlant d'un accord alors que d'autres affirmaient que rien n'avait été décidé.

La France a déclaré être prête à envoyer 800 soldats en Afghanistan et la Grande-Bretagne a annoncé qu'une centaine de ses fusiliers marins devraient être déployés à Kaboul dès samedi, jour de la prise de fonction du gouvernement intérimaire afghan.

En conférence de presse hier, le premier ministre du Canada, Jean Chrétien, a jugé que «*la situation évolue de façon très satisfaisante*» en Afghanistan. Il n'a cependant pas pu dire quand les troupes canadiennes arriveront sur le terrain. Il pense qu'il faudra

VOIR PAGE A 8: KABOUL

■ Kandahar est conquise, pas gagnée, page A 5

Assurance-médicaments

La prime des personnes âgées «nanties» pourrait tripler

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Si le gouvernement Landry applique à la lettre le rapport Montmarquette, c'est une prime de 1200 \$ par année que les personnes âgées nanties devront déboursier pour participer au régime public d'assurance-médicaments, soit trois fois plus que la prime exigée à l'heure actuelle.

C'est le calcul que fait Daniel Larouche, un des porte-parole de l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP), calcul fondé sur l'expérience du secteur privé. Dans son rapport intitulé *Pour un régime d'assurance-médicaments équitable et viable*, déposé la semaine dernière, le comité présidé par l'économiste Claude Montmarquette recommande que la prime unique de 385 \$ pour tous les «adhérents» au régime public soit remplacée par deux primes: la première pour les adultes de 64 ans

VOIR PAGE A 8: PRIME

TRANSPORTS

Un train pourrait relier Dorval et le centre-ville de Montréal dès 2006

L'Agence métropolitaine de transport (AMT) songe à instaurer un lien ferroviaire entre l'aéroport de Dorval et le centre-ville de Montréal en ajoutant un tronçon de quatre à cinq kilomètres aux lignes de train de banlieue déjà existantes de Montréal-Rigaud et Montréal-Deux-Montagnes. C'est du moins la suggestion qu'elle fera le mois prochain au ministre des Transports, Guy Chevrette, lorsqu'elle lui soumettra l'étude de faisabilité du projet évalué à 140 millions de dollars. Les discussions avec le ministre ne se limiteront pas à ce dossier puisque l'AMT accuse un manque à gagner de sept millions de dollars pour 2002 et compte sur M. Chevrette pour obtenir un meilleur financement.

■ À lire en page A 3

INDEX

Annonces.....	B 6	Idées.....	A 7
Bourse.....	B 2	Le monde.....	A 5
Avis publics.....	A 4	Les sports.....	B 6
Carrières.....	B 4	Mots croisés.....	B 6
Culture.....	B 8	Nature.....	B 5
Économie.....	B 1	Télévision.....	B 7
Éditorial.....	A 6	Météo.....	B 6



ARCHIVES LE DEVOIR

Les petits producteurs souhaitent garder le contrôle de leur érablière, affirme l'Union paysanne.

Une guerre du sirop d'érable se prépare

L'Union paysanne conteste le projet de l'UPA de créer une agence de mise en marché

LOUIS-GILLES
FRANCEUR
LE DEVOIR

L'insatisfaction des petits agriculteurs à l'endroit de l'UPA, confirmée par une étude interne de ses trois fédérations de la région de Québec, risque de donner une impulsion particulière à la guerre du sirop d'érable qui se profile dans le milieu agricole.

Il y a quelques jours, le président de l'Union paysanne, Roméo Bouchard, écrivait en effet au président de la Régie des marchés agricoles, Claude Régnier, lui demandant de surseoir au projet de l'UPA «*de mettre en place une agence de vente unique et obligatoire*» pour le sirop

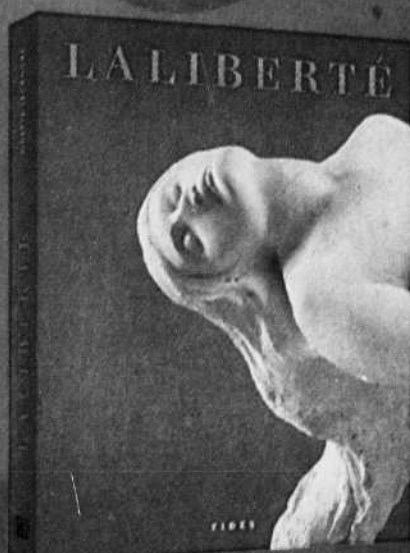
d'érable dans la province.

Roméo Bouchard précise que la création d'une telle agence de mise en marché «*envenimerait le mécontentement et la confusion*» autour de cette activité à caractère quasi culturel au Québec. Mais il ajoute que les pressions des nouveaux membres de son organisation, y compris des membres en règle venant de l'UPA, se multiplient contre la création d'une telle agence qui aurait pour effet, selon lui, de «*précipiter par la force cette industrie originale et patrimoniale vers une industrialisation et une concentration qui risquent de la détruire et de disqualifier son produit traditionnel*».

VOIR PAGE A 8: SIROP

ODETTE LEGENDRE

LALIBERTÉ



Un album extraordinaire pour découvrir les grandes œuvres comme les œuvres moins connues.

192 PAGES • 49,95 \$



FIDÉS

• LES ACTUALITÉS •

EN BREF

Le PQ lance ses assemblées d'investiture

(Le Devoir) — Le Parti québécois ouvre la fenêtre électorale printanière en lançant ses six premières assemblées d'investiture à compter du 3 février prochain. À tout seigneur tout honneur, il reviendra à l'organisateur en chef du premier ministre Landry, Gilles Baril, de tenir le tout premier rassemblement, dans Berthier. Suivront les circonscriptions de Bertrand, Îles-de-la-Madeleine, Rouyn-Noranda-Témiscamingue, Nicolet-Yamaska et Chicoutimi d'ici le 8 avril 2002. D'autres assemblées seront annoncées en janvier selon le membership et l'avancement des campagnes de financement dans chaque circonscription. Par la suite, le gouvernement aura jusqu'à la mi-mars pour déclencher des élections complémentaires afin de pourvoir les sièges vacants de Saguenay et Anjou, puis Viger. Si tel était le cas, rien n'empêcherait Québec d'interrompre ces campagnes locales afin de déclencher un scrutin général, qui pourrait donc se tenir, théoriquement, entre la mi-avril et la mi-mai au plus tard.

Finis les voyages-santé aux États-Unis

(PC) — Les Québécois n'auront bientôt plus besoin d'aller aux États-Unis pour soigner leur cancer. Estimant que les ressources en oncologie seront bientôt suffisantes et accessibles au Québec, le ministère de la Santé mettra fin à cette mesure d'exception à la fin de janvier prochain. Un contingent de 38 patients est parti à Rutland, au Vermont, le 3 décembre. Ce sera bel et bien le dernier, assure le ministre Rémy Trudel. Le transfert de patients dans divers centres hospitaliers de la Nouvelle-Angleterre a été instauré en 1999 pour réduire le nombre de personnes sur les listes d'attente et les délais de traitement. Au total, 1610 personnes ont été soignées pour une facture totale de 19,3 millions, comprenant le transport, l'hébergement, les repas et les traitements.

Dépenses en santé: plus de 100 milliards

(PC) — Pour la première fois, les dépenses totales en santé devraient dépasser la barre des 100 milliards en 2001 au Canada, selon l'Institut canadien d'information sur la santé. Selon l'institut, qui a rendu ces chiffres publics hier, les dépenses devraient atteindre 102,5 milliards en 2001, comparativement à 95,9 milliards en 2000. «D'un point de vue psychologique, c'est un seuil significatif», a reconnu le chercheur principal Gilles Fortin au cours d'un entretien téléphonique. Néanmoins, il ne faut pas en conclure que les dépenses de santé se sont emballées, objecte-t-il. Elles ont déjà représenté une proportion plus importante du produit intérieur brut (PIB) il y a quelques années, a noté M. Fortin.

Le gouvernement décidera du moment des élections

(PC) — Le premier ministre Bernard Landry ouvre la porte à un mandat qui pourrait dépasser quatre ans. M. Landry a rappelé, hier, à l'Assemblée nationale, qu'un de ses récents prédécesseurs libéraux, Daniel Johnson, avait poussé au maximum le mandat du gouvernement libéral en conservant le pouvoir pendant quatre ans et 11 mois. Ce précédent «nous donne une marge de manœuvre. Les élections auront lieu quand le gouvernement décidera qu'elles auront lieu», a déclaré M. Landry. Le premier ministre réagissait à une déclaration du chef libéral, Jean Charest, selon qui «l'année 2002 doit être une année d'élections» au Québec. «Ce n'est pas la prérogative du chef de l'opposition d'annoncer la date des élections. Je veux démentir ce qu'il a dit, soit que les élections seraient en 2002. Elles seront tenues quand le gouvernement décidera qu'elles auront lieu», a répliqué M. Landry. M. Charest voulait faire valoir qu'il serait «inapproprié» de changer les présidents des sociétés d'État alors que le mandat du gouvernement tire à sa fin. Ces changements à la tête de ces institutions publiques «auront pour effet de lier le gouvernement subéquent qui sera choisi par les citoyens du Québec dans l'année 2002», a soutenu M. Charest.

Le Sénat adopte la loi antiterroriste
Tous les libéraux, même les plus tièdes, ont voté en faveurMANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Hier soir, la détention préventive et la suspension du droit au silence lors d'un interrogatoire par un juge ont fait leur entrée officielle dans le droit canadien.

Le Sénat a adopté, par 45 voix contre 21, le projet de loi C-36 contre le terrorisme et a fait en sorte qu'il reçoive la sanction royale dans les minutes qui ont suivi.

Après que la majorité libérale au Sénat eut imposé le bâillon, tous les sénateurs libéraux se sont ralliés, même ceux qui avaient appuyé les amendements demandés par le comité spécial formé en octobre. Sheila Finestone a confié que les modifications apportées par la suite par la ministre de la Justice, Anne McLellan, l'avaient rassurée et qu'elles avaient rétabli, selon elle, l'équilibre entre le besoin de sécurité et la protection des droits fondamentaux.

Contrairement aux députés conservateurs, qui ont appuyé la loi aux Communes, la majorité des sénateurs de ce parti ont voté contre la législation, appuyés en cela par l'indépendant Marcel Prud'homme.

me. Les deux seuls qui se sont rangés derrière les libéraux sont le Québécois Roch Bolduc et l'ontarien Trevor Eytan.

Porte ouverte

«Nous avons fait connaître notre opinion, laquelle est partagée par beaucoup de Canadiens, a soutenu le leader conservateur au Sénat, John Lynch-Staunton. Le gouvernement a été averti. Dans l'immédiat, on ne verra pas d'excès, mais à long terme, cette loi leur ouvre la porte.»

Il ne pouvait que souhaiter que ses inquiétudes ne se concrétisent pas. «Mais quand la loi sur les mesures de guerre a été adoptée, on répétait que c'était pour la guerre. Plus de 70 ans plus tard, environ 400 Québécois ont été arrêtés sur de simples soupçons et aucune accusation n'a été portée. Cette loi permettra à ce genre de choses de se produire», s'est-il indigné après le vote.

Déposé à la mi-octobre pour répondre aux attentats du 11 septembre, la loi antiterroriste a aussitôt provoqué la controverse. D'abord pour ses mesures permettant la détention préventive jusqu'à 72 heures d'une personne soupçonnée d'être sur le point de se

livrer à un attentat terroriste. Ensuite parce qu'elle prévoit la suspension du droit au silence d'une personne interrogée par un juge dans le cadre d'une enquête sur le terrorisme.

Ont aussi été critiqués la définition donnée au terrorisme, les nouvelles possibilités d'écoute électronique, l'établissement d'une liste de terroristes, l'interdiction par la ministre de publier certaines informations, et ainsi de suite.

À la suite des pressions du Sénat, de l'opposition et de groupes qui ne se satisfaisaient pas d'une simple révision dans trois ans, la ministre McLellan a cédé un peu de terrain. Elle a accepté, entre autres, de soumettre les dispositions sur la détention préventive et la suspension du droit au silence à une disposition de réexamen qui oblige de les approuver de nouveau dans cinq ans. Entre-temps, des rapports annuels sur leur utilisation seront présentés au Parlement.

M. Lynch-Staunton n'a pas caché son scepticisme. Il a rappelé que seulement deux articles devraient être réadoptés et que l'examen de la loi sera fait par un comité parlementaire dominé par le gouvernement. «Ça vaut ce que ça vaut.»

Projet hydroélectrique Eastmain-Rupert

Moses minimise l'opposition

«Les opposants sont peu nombreux, mais ils parlent fort», dit le leader cri

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

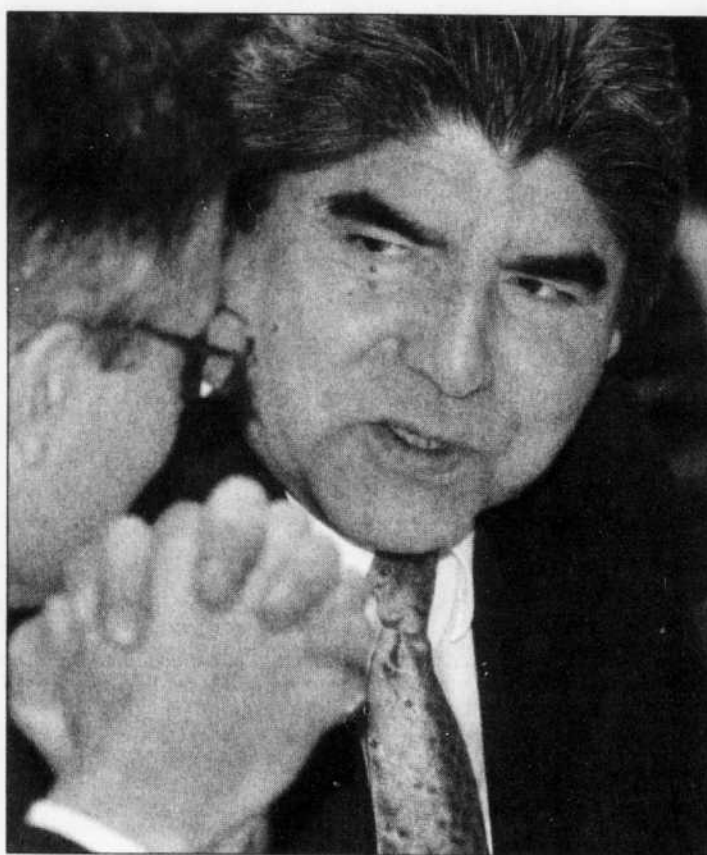
En dépit des rumeurs, Ted Moses est convaincu que la version finale de l'entente entre les Cris et le gouvernement québécois sera adoptée d'ici la fin de janvier prochain. Si tout va bien, le projet hydroélectrique Eastmain-Rupert pourrait être lancé dès le mois de février.

Le grand chef du Conseil des Cris a vivement démenti qu'il y ait une forte dissension au sein de la communauté cri. «Les opposants sont peu nombreux, mais ils parlent fort», a-t-il lancé hier à Montréal, en marge d'une conférence de l'Association de l'industrie électrique du Québec (AIEQ).

M. Moses a expliqué qu'il avait voyagé à travers les communautés cri depuis la signature de l'entente de principe, le 23 octobre, et que ses rencontres ont été fructueuses. «Quand les gens viennent me voir pour me serrer la main à la fin des consultations — qui, quelquefois, se sont étendues tard en soirée —, je sais que notre nouvelle relation d'amitié [avec Québec] est ancrée solidement.»

L'entente de principe prévoit le versement de 3,6 milliards aux Cris au cours des 50 prochaines années. Le document stipule que les Cris forment une nation et que celle-ci doit participer au développement économique du nord du Québec. De son côté, Québec aura les mains libres pour mettre en branle un projet hydroélectrique évalué à 3,8 milliards de dollars. Le cours de la rivière Rupert serait ainsi dévié vers la rivière Eastmain pour ajouter 1280 mégawatts aux centrales LG1 et LG2.

S'il a passé le plus clair de son temps à vanter l'accord, le grand



Ted Moses, le grand chef du Conseil des Cris.

chef a cependant admis que certains Cris se méfiaient du gouvernement. «Pourquoi, dans une société démocratique, le débat devrait-il être interprété comme un signe d'échec? a argumenté Ted Moses. Nous nous sommes battus longtemps pour que le peuple cri soit reconnu et respecté. Mais il vient un moment où on doit admettre que nos objectifs sont atteints et que ceux-ci mènent vers la paix et vers des objectifs communs.»

Les négociations en vue d'une entente finale se poursuivent jusqu'à la fin de la semaine avec le gouvernement québécois. Ted Moses a précisé que cette entente sera soumise aux Cris au cours du mois de janvier. Ce n'est qu'à la fin de ces consultations que l'entente sera ou non entérinée. «Je ne suis pas contre la tenue d'un référendum, a-t-il mentionné. L'engagement que j'ai pris avec mon peuple est de leur laisser le soin de prendre la décision finale.»

Infrastructures

Chevrette accuse Ottawa de verser dans les basses manœuvres

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La campagne électorale n'est pas en cours au Québec, mais les bouts de route font déjà du chemin. Le ministre des Transports, Guy Chevrette, estime que le gouvernement fédéral se prépare à user de basses manœuvres pour s'imposer dans un champ de compétence provinciale tout en n'ayant clairement pas les moyens financiers de le faire.

Selon M. Chevrette, les dernières promesses électorales fédérales en matière d'infrastructures s'élèvent à 3,5 milliards. Créée par le dernier budget Martin, la nouvelle Fondation pour l'infrastructure stratégique devrait subventionner des projets totalisant 2,3 milliards de dollars. Or le budget de la Fondation ne s'élève qu'à deux milliards, dont 500 millions pour le Québec.

«Avec les maigres budgets prévus dans le programme pour les axes routiers stratégiques et le fait qu'on ne connaît ni la dotation globale à l'éventuelle fondation ni le montant qui sera réellement investi dans le réseau routier, la contribution fédérale pourrait même s'avérer insuffisante pour la réalisation d'un seul projet. Ce ne sont donc là que de basses manœuvres et soyez assurés que le Québec ne s'y laissera pas prendre», a écrit M. Chevrette hier à son homologue fédéral David Collette dans une missive de quatre pages dont Le Devoir a obtenu copie.

Le ministre des Transports québécois répliquait ainsi à une entrevue accordée par le ministre fédéral Alphonso Gagliano à La Presse samedi, dans laquelle celui-ci indiquait être prêt à se passer du Québec pour investir 350 millions rapidement afin de compléter le prolongement de l'autoroute 30 sur la rive-sud de Montréal.

M. Chevrette affirme que les entrepreneurs québécois n'accepteront pas que ce projet, ou tout autre, se fasse sans le Québec. En outre, il a aussi écrit aux maires des municipalités québécoises hier pour les inviter à faire pression sur le gouvernement Chrétien afin d'exiger le respect de promesses électorales sur d'autres projets, soit les routes 35, 50, 175 et 185.

M. Chevrette soutient que plusieurs députés et ministres fédéraux continuent de répandre toutes sortes de promesses à ce sujet en se promenant au Québec en ce moment.

Discrimination

Des groupes de locataires pressent Harel d'agir

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Des groupes de défense des locataires s'inquiètent du fait que le gouvernement du Québec puisse reporter après les Fêtes l'adoption du projet de loi 26 restreignant les renseignements personnels exigibles par les locataires.

Le Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement (ROMEL) et le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ) ont lancé hier un appel à la ministre respon-

sable de l'habitation, Louise Harel, pour qu'elle tranche en éliminant les possibilités de discrimination que crée l'actuel vide juridique. «Laisser mourir au feuillon ce projet de loi serait faire un pied de nez à la Charte des droits et libertés. [...] Actuellement, Mme Harel mène la chèvre et le chou. Elle doit trancher, et l'opposition officielle doit collaborer», estime Denis Cusson, du RCLALQ.

Or la session parlementaire se termine aujourd'hui. Pour les groupes communautaires, cela pourrait signifier la déception de ne pouvoir assurer qu'il y ait des changements de pratiques avec la

prochaine vague de déménagements du 1^{er} juillet. Au cabinet de la ministre Harel, on disait hier espérer faire adopter le projet de loi, s'abstenant toutefois de donner quelque garantie que ce soit.

Actuellement, beaucoup de propriétaires réclament des candidatures locataires de connaître le nom de leur employeur, leur revenu ou le numéro de la plaque d'immatriculation de leur véhicule. De plus, certains exigent une somme d'argent pour garantir la solvabilité des éventuels locataires. Ces éléments seraient interdits avec l'application de la loi 26 telle que projetée.

Selon le ROMEL et le RCLALQ, la discrimination est d'autant plus présente dans la région de Montréal qu'elle est exacerbée par la crise du logement. Avec un taux de vacance de 0,6 %, la discrimination monte en flèche, souligne M. Harel. «Des propriétaires ne veulent pas d'Arabes parce qu'on craint qu'il y ait des terroristes qui se cachent; on ne veut pas de Noirs car ce sont des criminels, comme nous les présentent les médias, pas d'enfants parce que ça brise et pas de gens à l'aide sociale parce qu'ils ne paient pas», affirme M. Harel en résumant les préjugés qui ont cours.

EN BREF

Fraude de 2,5 millions chez Quebecor

(Le Devoir) — Des hauts dirigeants de Quebecor auraient été victimes d'une fraude de plus de 2,5 millions de dollars, selon des informations obtenues par Radio-Canada hier. Une employée de confiance, qui travaillait depuis de nombreuses années au service de la comptabilité du siège social de Quebecor, aurait prétendument détourné des sommes d'argent pour son propre bénéfice sur une période de sept à huit ans. La présumée fraudeuse a été arrêtée et interrogée avant d'être relâchée. Compte tenu de la complexité de l'enquête et afin d'étayer la preuve, les policiers ont fait appel à des experts ex-

ternes qui soumettront leurs rapports au ministère public. Le procureur général devra alors déterminer si des accusations criminelles seront portées contre l'employée.

Ex-policier arrêté

(PC) — Des policiers de la Sûreté du Québec ont arrêté Guy Lepage, 54 ans, un ancien policier du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) qui est passé chez les motards. Lepage, président-fondateur des Rockers de Montréal et qui aurait été le chauffeur personnel de Maurice Boucher, a été arrêté en vertu d'un mandat d'extradition lancé par la Drug Enforcement Administration américaine. L'ex-policier devra répondre à des accusations d'importation et de trafic de stupéfiants.

Bijouterie Gambard
Vente et service technique

ROLEX

Lady-Datejust
en or 18 carats

630-A RUE CATHCART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL.: 866-3876

SERVICE À LA CLIENTÈLE
LE DEVOIR

Horaires du temps des Fêtes

Lundi, 24 décembre : 7h30 à 12h00 ***
Mardi, 25 décembre : FERMÉ
Mercredi, 26 décembre : FERMÉ
Jeudi, 27 décembre : 7h30 à 16h30
Vendredi, 28 décembre : 7h30 à 16h30

***Pour être en vigueur le 1^{er} janvier, les demandes d'arrêt temporaire de livraison par camelot doivent nous parvenir au plus tard le 31 décembre avant 10h00.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Dorval-centre-ville

Un lien ferroviaire serait réalisable d'ici 2006

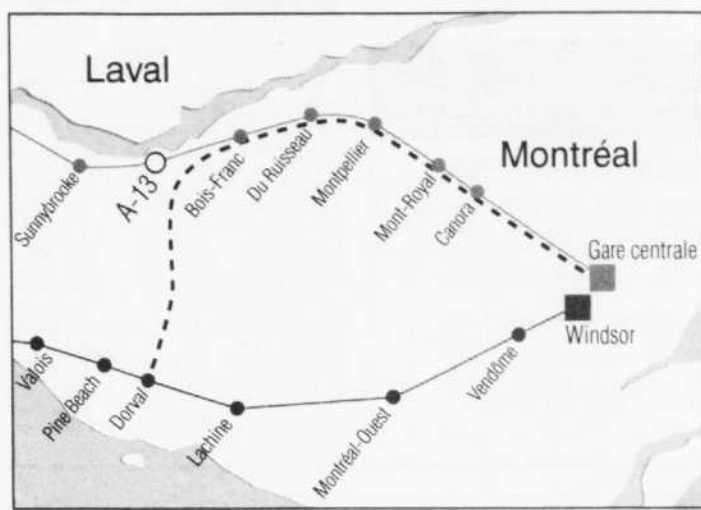
L'AMT déposera une étude de faisabilité du projet évalué à 140 millions

Il est question d'un lien ferroviaire entre le cœur de Montréal et ses principaux aéroports depuis un bon moment. Mais cette fois-ci, il semble que le promoteur du projet soit plus décidé que jamais, du moins en ce qui a trait à l'aéroport de Dorval.

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Un lien ferroviaire entre le centre-ville de Montréal et l'aéroport de Dorval pourrait voir le jour dès 2006. En effet, le mois prochain, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) compte présenter au ministre des Transports une étude de faisabilité technique qu'elle juge concluante à ce sujet. Un éventuel lien avec l'aéroport de Mirabel n'est pas exclu.

Lorsqu'elle aura terminé l'étude, l'AMT suggérera au ministre Guy Chevrette de construire un nouveau tronçon ferroviaire de quatre à cinq kilomètres. Cela serait suffisant pour relier les lignes de trains de banlieue Montréal-Rigaud et Montréal-Deux-Montagnes, un projet évalué à 140 millions de dollars, y compris le ma-



tériel roulant nécessaire, a indiqué hier la présidente de l'AMT, Florence Junca-Adenot, en marge du dépôt du budget 2002 de l'organisme qu'elle dirige. Québec, Ottawa et Montréal seront évidemment appelés à délier les cordons de leur bourse.

Si le projet obtenait le feu vert de Québec, le train partirait de l'aéroport de Dorval pour se diriger vers le nord en empruntant le nouveau tronçon. Aux environs de la gare Bois-Franc, il rejoindrait l'emprise déjà existante de la ligne Montréal-Deux-Montagnes pour filer en-

fin vers la gare Windsor (qui s'appellera gare Lucien-L'Allier à compter du 1^{er} janvier). Au total, le trajet ferait environ 17 kilomètres. Quatre ou cinq ans seraient nécessaires pour compléter les travaux.

Le service offert aux passagers serait «intéressant», selon Mme Junca-Adenot: un train aux 30 minutes pour un trajet de 20 minutes. «Le projet est intéressant également parce que si on souhaite un jour créer un lien ferroviaire avec Mirabel, celui-ci serait facile à faire parce que l'emprise est déjà protégée», a-t-elle précisé.

Plus d'argent, s.v.p.

Par ailleurs, la présidente a déploré le «paradoxe du financement» dont l'AMT est victime. Puisque l'essentiel de son financement se compose du droit à l'immatriculation et de la taxe sur l'essence, l'AMT voit son budget diminuer lorsque le nombre de voitures diminue, et vice-versa. En d'autres mots, en faisant gagner du terrain aux transports en commun dans la région — son mandat —, elle se trouve à grever son propre budget.

Certes, en 2002, le budget d'exploitation de l'AMT est en hausse de 5 % par rapport au budget 2001 (de 205,5 à 215,7 millions), mais cela est essentiellement lié à l'élargissement du territoire qu'elle desservira dès le 1^{er} janvier. Les neuf municipalités qui s'ajouteront (Verchères, Calixa-Lavallée, Contrecoeur, L'Assomption, Beauharnois, Melocheville, Des Cèdres, Oka et Mirabel) généreront des revenus supplémentaires de deux millions.

«L'apparente progression des revenus traduit en réalité les limites du cadre financier actuel à soutenir le développement de l'achalandage des transports en commun et les projets actuellement en cours de réalisation puisque les ressources de l'AMT, elles, ne progressent pas», déplore-t-on.

D'autant plus que les droits d'immatriculation stagnent et que

la taxe sur l'essence régresse depuis 1997. L'AMT prévoit une diminution de 2 % de la taxe sur l'essence l'an prochain.

Ainsi, pour 2002, l'AMT accuse un manque à gagner de sept millions. Les réseaux de métro et d'autobus recevront par conséquent une aide métropolitaine moins importante qu'à l'accoutumée. Cette aide est en effet plafonnée à 42,1 millions pour le métro et à 13,4 millions pour les autobus, alors qu'elle aurait dû être de 45,1 et 14,2 millions respectivement. De plus, l'AMT se voit obligée de facturer aux organismes de transport 25 % des coûts d'utilisation des équipements métropolitains (terminus d'autobus et voies réservées).

L'AMT entend donc frapper à la porte du ministre des Transports, Guy Chevrette, alors qu'il révisera bientôt le cadre de financement des transports en commun. L'agence travaillera également à la recherche d'un «financement accru stable, suffisant et équilibré» afin de soutenir l'accroissement de l'achalandage des transports en commun.

Rappelons que pour la totalité de l'année 2001, l'AMT prévoit que la croissance de l'achalandage des transports en commun atteindra 3,6 %, ce qui constitue l'augmentation la plus importante depuis une vingtaine d'années.

Prolongement du métro

La présidente de l'AMT a également confirmé hier que les coûts du prolongement des lignes de métro bleu et jaune, respectivement vers Anjou et Longueuil, ont augmenté de façon importante au cours des derniers mois. À l'origine, on évaluait à 380 et 330 millions les factures de ces travaux alors qu'il en coûterait plus d'un milliard au total aujourd'hui, a indiqué Mme Junca-Adenot sans vouloir être plus précise.

Plusieurs raisons expliquent ces dépassements de coûts. Comme le révélait *Le Devoir*, le MTQ a choisi de prolonger la ligne bleue plus loin que prévu au départ afin de raccorder le réseau du métro à celui de l'autoroute 25. En raison d'un achalandage en progression, le prolongement des deux lignes obligerait par ailleurs les autorités à ajouter des voitures de métro supplémentaires. Enfin, les experts ont constaté que le sol autour de la station de métro Longueuil est schisteux et que, par conséquent, il est plus difficile de creuser. Les coûts grimperaient en conséquence.

L'AMT doit bientôt remettre ses recommandations à ce sujet au ministre Chevrette, qui devra prendre une décision sur la suite des événements.

Boucher aura un procès séparé

LE DEVOIR

Le statut unique de Maurice Boucher, accusé de 15 assassinats dans deux affaires différentes, continue de perturber la lente marche des procédures intentées par le ministère public dans la foulée de l'opération Printemps. Pris dans l'engrenage judiciaire, le membre des Hells Angels a obtenu un procès distinct pour répondre à treize accusations de meurtre. Le reste du groupe, dont il vient d'être séparé sur décision du juge Réjean Paul, reviendra en cour en janvier.

Boucher doit subir en priorité un nouveau procès dès janvier pour le meurtre de deux gardiens de prison. C'est la raison pour laquelle le juge Paul a décidé de lui accorder un procès distinct pour le meurtre de 13 rivaux associés aux Rock Machine.

L'audition des requêtes préliminaires a subi un nouveau retard hier parmi une longue liste de faux départs. L'avocat Jacques Larochelle n'était pas encore prêt à plaider la requête de la Couronne, qui veut transférer le procès dans les nouvelles salles du boulevard Gouin.

Quatre des 13 accusés restants dans cette affaire n'ont toujours pas trouvé d'avocat en dépit des efforts de l'avocat Gilles Doré. Il a obtenu un délai jusqu'au 14 janvier afin de poursuivre le recrutement.

Production porcine

Des médecins réclament un moratoire sur l'élevage intensif

LOUIS-GILLES FRANCŒUR
LE DEVOIR

Six médecins de la région de Kamouraska ont publiquement réclamé cette semaine un moratoire sur les élevages intensifs à proximité de petites populations «jusqu'à ce que des moyens de production sécuritaires aient véritablement prouvé leur efficacité».

Leur déclaration, qui n'est pas un avis de santé publique comme en émettent les directions régionales de santé publique, est une initiative personnelle de praticiens locaux. Elle s'inspire cependant de l'avis de santé publique émis confidentiellement au bureau du premier ministre Lucien Bouchard par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSSQ), un document que révélait *Le Devoir* en juillet 2000. Cet avis recommandait de freiner le développement de la production porcine et des autres cheptels dans toutes les régions tant que les surplus de fumier menaceraient la santé publique et l'environnement. Un an plus tard, la Direction régionale de la santé publique de Chaudière-Appalaches émettait un avis en propre qui recommandait un moratoire immédiat pour toutes les productions en surplus de fumiers.

Les signataires de l'avertissement public, pourraient dire, sont les médecins Pierre La Rochelle, Marie-Claude L'Hébreux, Serge Caron, Lucille Martin, Jean Dumais et Patricia Smyth.

Pour ces derniers, les petites municipalités sont les moins protégées par la réglementation en ce qui a trait au contrôle de la qualité de l'eau potable même si elles sont parmi les plus à risques en raison des dangers posés par la proximité des élevages intensifs.

«Au Kamouraska, écrivent-ils dans *Le Placoteux*, le journal local, nous en sommes actuellement à l'ère de la production animale industrielle, qui est en pleine expansion dans notre région.»

«Les preuves ne sont plus à faire, poursuivent-ils,

quant à la vulnérabilité des petites communautés aux prises avec ce type d'industries, particulièrement celles de moins de 8000 habitants. Les analyses d'eau potable exigées sont beaucoup moins fréquentes que pour les communautés de taille supérieure, l'échantillonnage de l'eau potable étant exigé au maximum huit fois par mois pour les premières contre un échantillonnage jusqu'à plusieurs fois par jour pour les autres.»

Walkerton

Les six médecins de campagne citent des cas connus d'infections d'origine animale dont la plus célèbre, évidemment, est celle de Walkerton, en Ontario, l'an dernier.

Et, ajoutent les signataires, «nous n'osons pas aborder la surveillance des puits individuels qui est, à toutes fins pratiques [sic], inexistante». Québec avait d'abord songé à rendre obligatoire l'inspection des puits mais s'est ravisé à la dernière minute et suggère désormais un contrôle volontaire pour lequel il offre une assistance financière.

Les risques d'origine infectieuse, précisent les signataires, ils ne sont pas négligeables. Les nitrates, abondants sous forme d'azote dans les déjections animales, sont actuellement associés aux cancers de l'estomac, aux lymphomes, aux avortements et à la méthémoglobinémie du nourrisson. Les sous-produits de la chloration de l'eau, d'autant plus intensive que les charges polluantes sont élevées, sont pour leur part associés à des cancers de la vessie et à des avortements, sans parler des autres risques associés aux cyanobactéries, qui prolifèrent dans les eaux trop riches en phosphore.

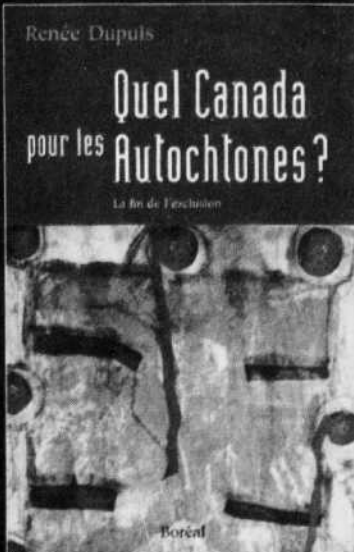
Prix littéraires du Gouverneur général 2001
Études et essais

RENÉE DUPUIS

Quel Canada pour les Autochtones?

La fin de l'exclusion

«Une juriste ferrée et posée qui n'a rien du preacher ou de la passionaria et dont les livres font œuvre de raison plus que d'émotion, de pédagogie plus que de démagogie. [...] Pas un roman Harlequin donc, mais un essai qu'on lit avec un crayon. C'est le prix à payer pour sortir du brouillard.»

Gérald Leblanc
La PresseEssai
176 pages • 24,95 \$POLO JEANS CO.
RALPH LAUREN- 50%
sur marchandise sélectionnée

OGILVY

1307 RUE STE-CATHERINE OUEST, COIN DE LA MONTAGNE (Boulique au sous-sol) 842-7711 LOCAL 407

Boréal

www.editionsboreal.qc.ca



Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Avis public

Ministère de la Culture et des Communications

Site et maison John-Wilson-McConnell, Montréal

Avis d'intention de classement

Prenez avis de l'intention de la ministre d'État à la Culture et aux Communications de procéder au classement de la maison John-Wilson-McConnell, dont l'adresse est le 1475, avenue des Pins Ouest, Montréal (Québec) H3G 1B3, et des terrains sur lesquels elle est située, connus et désignés comme étant les lots 1 066 787, 1 066 831, 1 066 832, 2 330 631 et 2 330 633 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ainsi que ses dépendances, soit un «Coach House» situé au 15128, avenue Cedar, Montréal (Québec) H3G 2S4 et son terrain, le lot 2 330 632, un Tennis couvert situé au 13, avenue Cedar, Montréal (Québec) H3G 2S4 et son terrain, le lot 1 066 352 et un terrain situé au 1517, avenue des Pins Ouest, Montréal (Québec) H3G 2S4 formant le lot 1 066 830 dudit cadastre, à Montréal.

Le domaine McConnell, qui se compose d'une résidence principale, d'un coach house et d'un tennis couvert, s'inscrit dans la dernière phase de construction des grandes villas sur les pentes du mont Royal. La maison construite en 1913, était l'une des plus vastes demeures bourgeoises du Mille Carré doré. L'intérieur présente de grandes qualités esthétiques et architecturales par la richesse de son décor et la noblesse des matériaux. L'intégrité et l'authenticité du domaine McConnell et de ses bâtiments en font un exemple unique et exceptionnel.

Toute personne peut, dans les trente jours (30) jours de la transmission de l'avis d'intention signé le 22 novembre 2001 par la ministre d'État à la Culture et aux Communications, faire des représentations auprès de la Commission des biens culturels, dont le siège est situé au 225, Grande Allée Est, bloc A, rez-de-chaussée, Québec (Québec) G1R 5G5.

Québec



APPEL D'OFFRES

Numéro de dossier : L 0166-311

Projet : Local commercial - SAQ EXPRESS

La SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC (SAQ) vous invite à lui offrir un local commercial clés en main, à :

SAINTE-ROSE

À Laval, sur le boulevard Curé-Labelle côté est, entre le boulevard Roi-du-Nord et à 0,3 kilomètre au sud du boulevard de la Renaissance.

La superficie du local devra être d'environ 139 mètres carrés (±1 500 pieds carrés). Le local devra avoir pignon sur rue et préféablement sur un niveau. La répartition de la superficie totale demandée devra être de 70 % pour l'aire de vente et de 30 % pour l'aire d'entreposage et de service. Les locaux devront être livrés le 15 juin 2002 et le bail débutera le 15 juillet 2002. Le document d'appel d'offres original doit être rempli et retourné au plus tard le 31 janvier 2002 à 14 h.

Vous pourrez vous procurer le document d'appel d'offres au coût de vingt-cinq dollars (25\$) la copie, au siège social de la SAQ situé au 905, avenue De Lorimier à Montréal ou en communiquant, à frais virés s'il y a lieu, au Service localisation et transactions immobilières, au (514) 873-6408.

La SAQ ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des propositions reçues.



APPEL D'OFFRES

Numéro de dossier : L 0167-205

Projet : Local commercial - SAQ CLASSIQUE

La SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC (SAQ) vous invite à lui offrir un local commercial clés en main, à :

GATINEAU

Sur l'avenue du Pont ou sur le boulevard La Vérendrye, entre le pont Alonzo-Wright et à 0,1 kilomètre à l'est de l'avenue Principale ou sur l'avenue Principale à 0,2 kilomètre au sud de l'avenue du Pont et à 0,1 kilomètre au nord de l'avenue du Pont.

La superficie du local devra être d'environ 232 mètres carrés (±2500 pieds carrés). Le local devra avoir pignon sur rue et préféablement sur un niveau. La répartition de la superficie totale demandée devra être de 70 % pour l'aire de vente et de 30 % pour l'aire d'entreposage et de service. Les locaux devront être livrés le 1^{er} septembre 2002 et le bail débutera le 1^{er} octobre 2002. Le document d'appel d'offres original doit être rempli et retourné au plus tard le 31 janvier 2002 à 14 h 30.

Vous pourrez vous procurer le document d'appel d'offres au coût de vingt-cinq dollars (25\$) la copie, au siège social de la SAQ situé au 905, avenue De Lorimier à Montréal ou en communiquant, à frais virés s'il y a lieu, au Service localisation et transactions immobilières, au (514) 873-6408.

La SAQ ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des propositions reçues.



APPEL D'OFFRES

Numéro de dossier : L 0170-071

Projet : Local commercial - SAQ CLASSIQUE

La SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC (SAQ) vous invite à lui offrir un local commercial clés en main, à :

VALLEYFIELD

À Salaberry-de-Valleyfield, sur la rue Victoria, entre les rues Olivier et Nicholson ou sur l'avenue du Centenaire, entre les rues Victoria et Saint-Laurent ou sur la rue Dufferin, entre les rues Alexandre et Maden.

La superficie du local devra être d'environ 279 mètres carrés (±3 000 pieds carrés). Le local devra avoir pignon sur rue et préféablement sur un niveau. La répartition de la superficie totale demandée devra être de 60 % pour l'aire de vente et de 40 % pour l'aire d'entreposage et de service. Les locaux devront être livrés le 1^{er} octobre 2002 et le bail débutera le 1^{er} novembre 2002. Le document d'appel d'offres original doit être rempli et retourné au plus tard le 30 janvier 2002 à 14 h.

Vous pourrez vous procurer le document d'appel d'offres au coût de vingt-cinq dollars (25\$) la copie, au siège social de la SAQ situé au 905, avenue De Lorimier à Montréal ou en communiquant, à frais virés s'il y a lieu, au Service localisation et transactions immobilières, au (514) 873-6408.

La SAQ ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des propositions reçues.

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

Sur Internet : www.offres.ledevoir.com
Courriel : avisdev@ledevoir.com



APPELS DE SOUMISSIONS

Les entrepreneurs et les fournisseurs peuvent obtenir de l'information sur les appels de soumissions ouverts et le résultat d'ouverture des plis d'Hydro-Québec en visitant le site Internet de l'entreprise :

www.hydroquebec.com/soumissionnez
ou en composant un des numéros de téléphone suivants :

Montréal et environs : (514) 745-5720
Extérieur : 1 800 363-0910



AVIS PUBLICS

HEURES DE TOMBÉE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Le Devoir ne sera pas publié les 25 et 26 décembre 2001 ainsi que les 1^{er} et 2 janvier 2002.

Nos bureaux seront fermés ces mêmes jours.

RÉSERVATIONS ET MATÉRIEL

Publications des lundis 24 déc. et 31 déc. : les vendredis précédents avant 12h
Publications des jeudis 27 déc. et 3 janv. : les vendredis précédents avant 16h
Publications des vendredis 28 déc. et 4 janv. : les lundis précédents avant 16h
Publication des samedis 29 déc. et 5 janv. : le jeudi précédents avant 16h

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

AVIS vous est par les présentes donné que la compagnie LOWRIC LTEE - LOWRIC LTD., constituée en corporation en vertu de la Loi des Compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'Inspecteur Général des Institutions Financières de la Province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies. Daté à Montréal, ce 13e jour de décembre 2001.

LOWRIC LTEE - LOWRIC LTD.
Par: ELAINE GAIL KOTLER - Secrétaire

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC (CIVILE) 500-02-100032-015. GABRIELLE PORTANELLI, Partie demanderesse. STAFFORD MICHEL, Partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de STAFFORD MICHEL, seront vendus par huissier le 31 DÉCEMBRE 2001 À 10:00 au 5124, Av. du Parc, Montréal Qc, conformément audit bref. Lesdits biens consistent en 4 tables en bois, un meuble pour imprimante en mélamine brun, 9 claviers d'ordinateur, 2 caméras de surveillance Sanyo et accs. et autres. Conditions: argent comptant ou chèque visé. Chantal Cadorette, H.J., District de

Montréal. MACERA & ASSOCIÉS, HUISSIERS DE JUSTICE, 31, rue St-Jacques ouest, r.c., Montréal, Québec H2Y 1K9. Tél.: (514) 848-0979, fax: (514) 848-7016.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS que la compagnie Softlab inc. demandera à l'Inspecteur général des Institutions Financières la permission de se dissoudre. Québec, ce 12e jour de décembre 2001.

Jean-Pierre Roy, procureur de Softlab inc.

AVIS vous est par les présentes donné que la compagnie LOWRIC (1981) INC., constituée en corporation en vertu de la Loi des Compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'Inspecteur Général des Institutions Financières de la Province de Québec la permission de se dissoudre. Daté à Montréal, ce 13e jour de décembre 2001.

LOWRIC (1981) INC.
Par: ELAINE KOTLER - Secrétaire

AVIS vous est par les présentes donné que la compagnie 9085-0819 QUÉBEC INC., constituée en corporation en vertu de la Loi des Compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'Inspecteur Général des Institutions Financières de la Province de Québec la permission de se dissoudre. Daté à Montréal, ce 6e jour de décembre 2001.

9085-0819 QUÉBEC INC.
Par: Cliff Booth - Secrétaire

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

9043-1610 QUÉBEC INC. AVIS est par les présentes donné que la compagnie 9043-1610 QUÉBEC INC., incorporée en vertu de la Partie 1A de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'Inspecteur général des Institutions financières de la Province de Québec, la permission d'obtenir sa dissolution conformément aux dispositions de La Loi sur les compagnies. DATEE à Montréal, ce 12ième jour de décembre, 2001.

RAVINSKY RYAN
Procureurs pour 9043-1610 QUÉBEC INC.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO 500-17-010449-018 COUR SUPÉRIEURE. PRÉSENT GREFFIER ADJOINT: PAUL LA RUE. MOTORS INSURANCE CORPORATION. Partie demanderesse. -vs- SERVICES FINANCIERS DAIMLERCHRYSLER (DEBIS) CANADA INC. Partie défenderesse. -et- HUNLEAVE AUTOMOBILES INC. Demanderesse en garantie. -vs- 3095-0422 QUÉBEC INC. Demanderesse en garantie. -et- GÉORGES SAADE Mis-en-cause. ASSIGNATION. ORDRE est donné à UN REPRÉSENTANT DE 3095-0422 QUÉBEC INC. de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 rue Notre-Dame Est, salle 1.100 à Montréal, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de la présente DÉCLARATION EN GARANTIE a été remise au greffe à l'attention de 3095-0422 QUÉBEC INC. Lieu: Montréal. Date: 7 décembre 2001. PAUL LA RUE, GREFFIER ADJOINT.

Schwartz Levitsky Feldman Inc. Syndic de faillite • Trustee in bankruptcy MONTRÉAL • TORONTO

SLF

AVIS AUX CRÉANCIERS

AVIS est par les présentes donné que BAUKAN INC., boulangerie, ayant sa place d'affaires et établissement commercial au 2155, rue St-Clément, dans la ville et district de Montréal, dans la province de Québec, ayant déposé une proposition le 23^e jour de novembre 2001 au bureau du Séquestre Officiel, dans la ville et district de Montréal, dans la province de Québec et ladite proposition n'ayant pas été acceptée par les créanciers, est réputée, en conformité de l'article 57 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, avoir fait une cession de ses biens le 23^e jour de décembre 2001 et que la première assemblée des créanciers a eu lieu le 23^e jour de décembre 2001.

DATÉ À MONTRÉAL, ce 19^e jour de décembre 2001.

Arth. Allard
c.a., c.p., synd.
Responsable de l'actif

1980, rue Sherbrooke Ouest,
10^e étage

Montréal (Québec) H3H 1E8

Tél.: (514) 937-6392

Télex: (514) 933-9700

FONDATION MARIE VINCENT
WWW.MARIEVINCENT.ORG
1 888 561-2433



APPEL D'OFFRES

Numéro de dossier : L 0168-859

Projet : Local commercial - SAQ CLASSIQUE

La SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC (SAQ) vous invite à lui offrir un local commercial clés en main, à :

SAINTE-CROIX

Sur la rue Principale (route 132), entre les rues Hamel et Laurier (route 271).

La superficie du local devra être d'environ 139 mètres carrés (±1 500 pieds carrés). Le local devra avoir pignon sur rue et préféablement sur un niveau. La répartition de la superficie totale demandée devra être de 60 % pour l'aire de vente et de 40 % pour l'aire d'entreposage et de service. Les locaux devront être livrés le 5 octobre 2002 et le bail débutera le 5 novembre 2002. Le document d'appel d'offres original doit être rempli et retourné au plus tard le 31 janvier 2002 à 15 h.

Vous pourrez vous procurer le document d'appel d'offres au coût de vingt-cinq dollars (25\$) la copie, au siège social de la SAQ situé au 905, avenue De Lorimier à Montréal ou en communiquant, à frais virés s'il y a lieu, au Service localisation et transactions immobilières, au (514) 873-6408.

La SAQ ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des propositions reçues.



APPEL D'OFFRES

Numéro de dossier : L 0169-587

Projet : Local commercial - SAQ CLASSIQUE

La SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC (SAQ) vous invite à lui offrir un local commercial clés en main, à :

DISRAËLI

Sur l'avenue Champlain (route 112), entre la rue Saint-Joseph et la 4^e Rue.

La superficie du local devra être d'environ 139 mètres carrés (±1 500 pieds carrés). Le local devra avoir pignon sur rue et préféablement sur un niveau. La répartition de la superficie totale demandée devra être de 60 % pour l'aire de vente et de 40 % pour l'aire d'entreposage et de service. Les locaux devront être livrés le 1^{er} août 2002 et le bail débutera le 1^{er} septembre 2002. Le document d'appel d'offres original doit être rempli et retourné au plus tard le 31 janvier 2002 à 15 h 30.

Vous pourrez vous procurer le document d'appel d'offres au coût de vingt-cinq dollars (25\$) la copie, au siège social de la SAQ situé au 905, avenue De Lorimier à Montréal ou en communiquant, à frais virés s'il y a lieu, au Service localisation et transactions immobilières, au (514) 873-6408.

La SAQ ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des propositions reçues.



APPEL D'OFFRES

Le Réseau d'informations scientifiques du Québec (RISQ), qui est le fournisseur de services et d'infrastructures de télécommunications du secteur de l'éducation et de la recherche au Québec, invite les fournisseurs d'équipements optoélectroniques et les opérateurs de réseaux qualifiés à soumettre leurs propositions pour la fourniture d'un système de transport optique interurbain.

Pour remplir sa mission, et pour répondre à l'accroissement significatif du trafic sur son réseau, le RISQ s'est engagé en 2001 dans la mise en place, en deux étapes, d'une nouvelle architecture, qui va mettre le Québec au tout premier plan des nations branchées et ses professeurs et chercheurs dans le peloton de tête des scientifiques en contact avec leurs collègues en Amérique du Nord et partout dans le monde grâce aux technologies les plus avancées.

Dans une première étape, le RISQ a annoncé le déploiement sur sa dorsale IP du premier réseau privé virtuel MPLS dans un réseau voué à la recherche et à l'enseignement au Canada, capable d'atteindre des vitesses de 10 Gbits/s (OC-192) par port ou par longueur d'onde.

L'appel d'offres publié aujourd'hui concerne la deuxième étape, où interviendra la sélection du système de transport optique interurbain.

Le document d'appel d'offres est disponible au siège social du RISQ, situé au 550, rue Sherbrooke Ouest, Tour Ouest, bureau 250, au coût de deux cent cinquante dollars (CAD\$250.00). Téléphone : (514) 845-7181. Veuillez demander Mme Jocelyne Laforest, poste 222.

La prévention demeure notre meilleure arme.
Merci de votre don.

Allergique? Pas de panique!



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DES ALLERGIES ALIMENTAIRES

No d'organisme de charité :
875944738RR0001

Tél./Télex. : (514) 990-2575 • www.aqaa.qc.ca

LE DEVOIR

LE MONDE

La charia, c'est la charia

Les lapidations continueront dans le nouvel Afghanistan, mais avec des pierres plus petites!

BRYAN PEARSON
AGENCE FRANCE-PRESSE

Kaboul — Les exécutions publiques, les lapidations et les amputations vont se poursuivre en Afghanistan, en accord avec la charia (loi islamique), a déclaré hier un haut magistrat afghan, tout en promettant plus d'équité et de clémence qu'à l'époque des talibans.

«Il y aura quelques changements par rapport à l'époque des talibans», a dit le juge Ullah Zarif à l'AFP. Par exemple, les talibans pendaient les corps des victimes en public pendant quatre jours. Nous ne les exposerons qu'un court moment, disons 15 minutes.»

Il a souligné que le but des exécutions était, selon le Coran, de servir de mise en garde. «C'est pourquoi cela doit être fait en public et nous devons les garder [les condamnés] pendus aux yeux de tous après» l'exécution. Les coupables d'adultère, les hommes comme les femmes, seront lapidés, «mais nous utiliserons des pierres plus petites», a affirmé le juge Zarif.

De cette façon, a-t-il expliqué, les condamnés auront une chance de s'en sortir. «S'ils sont capables de s'enfuir, ils sont libres.» Les talibans, a dit le juge, jetaient de grosses pierres, et avec une telle force que les condamnés n'avaient aucune chance de survivre.

La vie sauve ne sera toutefois accordée qu'à ceux qui confessent leur crime. «Ceux qui refusent d'avouer leurs fautes et sont condamnés auront pieds et mains liés, si bien qu'ils ne pourront s'enfuir. Ils seront promis à une mort certaine», a assuré le juge Zarif, de la Haute Cour de Kaboul.

Une lapidation peut durer entre trois et quatre heures. «Cela commence avec le juge, qui jette la première pierre. Les autres membres de la cour suivent, et finalement le public», a-t-il expliqué.

Les condamnations pour adultère ne pourront être prononcées que si le couple est pris en flagrant délit de «relation sexuelle illégale» par au moins quatre témoins, conformément à la jurisprudence islamique. «S'il n'y a que trois témoins, le juge remettra en liberté le prévenu», a promis Ullah Zarif. Ceux qui ne sont pas mariés et sont reconnus coupables de relation sexuelle seront flagellés, a-t-il ajouté.

Le stade de Kaboul, dont les talibans se servaient pour les exécutions et autres amputations publiques, ne sera plus utilisé. «Le stade est réservé au sport. Nous trouverons un nouvel endroit pour les exécutions publiques», a dit le juge.

A la différence de la pratique qui prévalait sous les talibans, lorsque des personnes — en particulier des opposants politiques — étaient arrêtées, amenées devant les juges talibans et condamnées à mort, la nouvelle administration qui doit entrer en fonction samedi devrait garantir des enquêtes sérieuses et des procès équitables.

«Nous voulons être équitables et appliquer la loi, a déclaré le juge. La charia est un système miséricordieux qui n'est pas basé sur la vengeance mais qui sert à définir de bonnes règles de vie pour la population.»

Les voleurs, a expliqué le juge, continueront d'être amputés des mains.

«Nous sommes un État islamique. Nous appliquerons la charia. C'est normal», a-t-il indiqué.

Sous les talibans, Zarif n'était pas autorisé à exercer son métier. «Ils [les juges] choisissaient dans leurs propres rangs. Nous ne faisons qu'un travail administratif», a-t-il déclaré.

Kandahar est conquise, pas gagnée

L'ancienne place forte des talibans et des rois afghans rumine sa défaite

DIDIER FRANÇOIS
LIBÉRATION

Kandahar a plié. Sous l'avalanche des bombes. Soumission à la force, consentie à regret. Pas de liesse dans les rues. Aucun débordement de joie. Souks et bazars débordent d'activité. Mais ce retour à la vie cache bien mal un immense malaise. Bien que pashtouns, les farouches guerriers des tribus alentour qui occupent désormais le fief des talibans sont loin d'être accueillis comme des libérateurs. Et moins encore leurs conseillers américains, soldats des forces spéciales que l'on aperçoit en patrouille sur les plateaux de leurs véhicules, mal déguisés dans des tenues d'inspiration locale, les canons de leurs armes pointés sur les façades. Nerveux. Le terrain est conquis, pas gagné.

L'ancienne place forte des rois afghans rumine sa défaite. Le mollah Mohamed Omar lui avait restitué une part de son prestige, en faisant l'épicentre de son régime théocratique, la base de sa reconquête du pays. Fin des rêves de grandeur. La capitale spirituelle de l'émirat islamique, promise à rayonner sur l'ensemble des terres musulmanes, apparaît pour ce qu'elle fut toujours, une bourgade misérable, oasis oubliée par le temps, négligée par les hommes.

Déchiffrer Kandahar, c'est un peu mieux comprendre le mouvement taliban. Rire et gaieté en semblent bannis. Ville pieuse, austère, cité industrielle, la bonne humeur affichée en public engendre toujours la suspicion, provoque souvent une réprimande. Activités vitales à sa prospérité, religion et commerce en organisent l'espace, rythment les journées en un cycle immuable.

Au centre se dresse la grande mosquée. Son dôme gigantesque, de céramique bleue, domine le marché, labyrinthe de venelles où les marchands se regroupent en guildes autour de leurs métiers. Feronniers, tanneurs ou couturiers, l'artisanat règne en maître. Aucun produit manufacturé qui ne soit importé par de gros négociants. Propriétaire, patron, le commerçant loge dans sa boutique, ses femmes gardées hors de vue des chandals, cloîtrées en maisons closes bâties sur les arrières-cours. Les plus riches, mieux lettrés, servent d'imam à la communauté. Leurs ouvriers en loques, des enfants faméliques, travaillent dans la fange des ruelles. Leurs instruments ont traversé les âges. Dans cet ordre médiéval, où le camion et le fusil d'assaut sont les seules concessions au progrès, rien d'étonnant à ce que se soit imposée une lecture rigoriste du Coran.

Allégeances incertaines

À Kandahar, les barbiers restent rares. Aucun homme ne songerait à se dévêler le menton. Même voilées jusqu'aux chevilles par leurs burqas grillagées, les femmes ne se risquent pas dans les rues. Les talibans ont certes capitulé. Ils n'ont pas pour autant disparu. L'armée du mollah Omar comptait ses fidèles par dizaines de milliers. Tous n'ont pas péri au champ d'honneur, les cimetières d'Afghanistan n'y suffiraient pas. Aucun n'est prisonnier, le pénitencier a été vidé de ses occupants. En ville, à chaque carrefour, traînent des miliciens aux allégeances incertaines. Grands échals décharnés enveloppés d'un châle sombre, accroupis sur leurs talons en petits groupes prédateurs, les mains rivées à leurs armes. Turbans noirs, barbes noires, regards noirs.

Au lendemain du coup d'État manqué

L'opposition haïtienne crie au «montage»

AGENCE FRANCE-PRESSE

Port-au-Prince — Des responsables de l'opposition haïtienne ont affirmé hier que la tentative avortée de coup d'État la veille avait été un «montage» contre elle, alors que la capitale Port-au-Prince offrait le spectacle de rues jonchées de débris calcinés de barricades.

«Sous prétexte d'un coup d'État dont on ne comprend pas les tenants et les aboutissants, le pouvoir Lavalas [le parti du président Jean-Bertrand Aristide] en a profité pour tenter de bâillonner l'opposition», a déclaré un des responsables du Congrès national des mouvements démocratiques (Konakom, socialiste), Micha Gaillard, en dénonçant sur Radio Haïti Inter «un montage».

Serge Gilles, du Parti nationaliste progressiste révolutionnaire haïtien (socialiste), a appelé pour sa part au soutien de «tous les démocrates pour traverser ce moment difficile». «Je ne vois pas le rapport entre un soi-disant coup d'État et la destruction totale des locaux et des résidences des responsables de l'opposition», a-t-il déclaré à l'AFP.

La capitale haïtienne reprenait lentement un visage normal hier, après la tentative de coup d'État qui aurait fait huit morts, selon un bilan établi de source policière et par des radios. Deux policiers et cinq civils auraient été tués, ainsi qu'un membre du commandement armé qui, selon la police, serait un citoyen de la République dominicaine voisine, répondant au nom de «Pérez».

Dans la nuit de dimanche à lundi, un groupe estimé à une trentaine d'hommes armés s'était attaqué au Palais national, siège de la

présidence à Port-au-Prince, selon la sécurité présidentielle. A la mi-journée, le président Aristide avait assuré avoir mis en échec ce coup d'État.

La sécurité présidentielle a imputé l'attaque à l'ancien commissaire de police Guy Philippe, déjà accusé en 2000 d'avoir tenté de renverser l'ancien président René Préval, et exilé depuis en République dominicaine voisine et en Equateur. L'ambassadeur dominicain à Port-au-Prince, Alberto Despradel Cabrel, a nié hier toute implication de son pays dans cette attaque. «Nous n'avons pas de problème avec la légitimité du gouvernement du président Aristide» a-t-il déclaré à Radio Haïti Inter.

Lundi matin, des manifestants progouvernementaux surexcités étaient descendus dans les rues et s'en étaient pris notamment aux partis d'opposition, incendiant les locaux de quatre partis politiques et pillant les bureaux provisoires de l'Institut français d'Haïti, un organisme à vocation culturelle.

La Convergence démocratique, le Congrès des mouvements démocratiques (Konakom), la Convention Unité démocratique (Kid) et l'Alliance pour la libération et l'avancement d'Haïti (ALAH) ont ainsi vu leurs locaux incendiés à Port-au-Prince.

Les résidences de trois dirigeants de l'opposition, Gérard Pierre-Charles, Luc Mésadiou et Milton Chéry ont aussi été incendiées par les manifestants. A Petit-Goâve, une quinzaine de maisons appartenant à des partisans du pouvoir et de l'opposition ont été incendiées lors d'affrontements entre groupes politiques rivaux armés, selon les radios.

La presse et des radios ont également été l'objet d'intimidations.

Des spores américaines

(AFP) — Les autorités américaines ont acquis la quasi-certitude que la contamination par les spores du bacille du charbon adressées au Sénat et à des organes de presse, qui a causé la mort de cinq personnes et contaminé treize autres, trouvait bien son origine aux États-Unis.

Cette probabilité renforcerait une hypothèse des enquêteurs du FBI sur l'existence d'un «loup solitaire» vivant aux États-Unis, aux connaissances scientifiques certaines et aux motivations inconnues mais suffisamment fortes pour avoir pu lancer une attaque bioterroriste en règle.



Les militaires américains ne sont pas toujours accueillis en libérateurs.

RICK LOOMIS/REUTERS

Oiseaux de mauvais augure. Parfois, l'un d'eux se lève, ouvrant les pans de sa couverture comme un rapace prêt à l'envol. Le pas lent, il se dirige vers sa proie, bus ou taxi collectif, pour prélever un écot que personne ne songerait à lui refuser.

«Les talibans, c'est Kandahar, et Kandahar, c'est les talibans», résume Daoud. Avis d'expert. Le jeune homme fut de toutes leurs batailles, soldat fidèle des premières escarmouches jusqu'à la conquête de l'Afghanistan, des derniers jours de Kaboul jusqu'à l'ultime baroud aux portes de la ville. «Quand les combats étaient difficiles, le mollah Omar faisait toujours appel aux Kandaharis», raconte-t-il fièrement. Puis quand toute résistance est devenue inutile, beaucoup de talibans sont rentrés chez eux avec leurs armes. Les autres, conformément aux ordres, ont rejoint les rangs du mollah Naquibullah. L'ancien chef de la garnison de Kandahar avait, en 1994, livré la place aux talibans sans tirer un coup de fusil. «Un véritable patriote», estime Daoud, qui refuse qu'une main étrangère contrôle le pays. Un bon musulman. La grande majorité des Kandaharis le soutiennent. Le mollah a toutefois dû renoncer à régner sur la ville. Ses amitiés trop voyantes avec l'ancien régime irritent les États-Unis, qui lui ont préféré son concurrent, chef des tribus pashtounes du sud, le nouveau gouverneur Gul Agha Shirzai.

Dans son palais, véritable camp retranché faisant face à la grande mosquée bleue, le nouveau maître de Kandahar reçoit dans une salle voûtée couverte de tapis écarlates. Dans l'antichambre, une foule de solliciteurs empressés plaident leur cause auprès de conseillers hautains. In-

troducts dans le sanctuaire, les yeux se chargent de crainte, les dos se courbent de respect. Danse courtoise de soumission. Sur un coin de bureau, négligemment, Gul Agha Shirzai joue du stylo, paraphe les bons à tirer. Nominations, privilèges et exemptions achètent un temps les loyautés. Dans le petit jardin intérieur jouxtant le hall, une poignée de conseillers américains veillent sur les finances. Les sacoches de dollars sont arrivées en avion, à la faveur de la nuit. «Gul Agha Shirzai ne dit jamais non aux Américains. Il leur a même livré des prisonniers arabes, s'offusque Daoud. Il reçoit toute leur aide et ne la distribue qu'aux siens. Ce n'est pas normal. Dans Kandahar, la haine monte.»

Bain de sang

Les habitants du quartier de Khon Kili ont entrepris de récolter les corps des volontaires d'al-Qaïda tombés au combat, pour leur offrir une sépulture dans le cimetière de la localité. «Ce sont des musulmans. Tout comme nous», explique le chef de la communauté. Les Américains les ont massacrés, ils ont pris le pays, que veulent-ils de plus? Les esprits s'échauffent vite. «Mort à l'Amérique, à bas le Pakistan!» Les journalistes sont chassés à coups de gourdin. «Nous aimons bien les Arabes, précise Daoud, ils viennent de la Terre sainte, se sont battus à nos côtés. Aujourd'hui, beaucoup de gens en cachent dans leur maison. Ils les protègent. Les hommes de Gul Agha Shirzai ne peuvent rien faire. Ils viennent du Sud, de la frontière, du Pakistan. Les soldats de Naquibullah sont des Kandaharis. Si l'un d'entre eux était tué, cela déclencherait un bain de sang.»

ÉTATS-UNIS

La condamnation à mort de Mumia Abu-Jamal est cassée

AGENCE FRANCE-PRESSE

Philadelphie — Un juge fédéral a cassé hier la condamnation à mort du plus célèbre condamné américain, Mumia Abu-Jamal, un rebondissement spectaculaire dans le dossier très médiatisé de ce militant noir détenu depuis 20 ans pour un meurtre qu'il affirme n'avoir pas commis. Dans un document de 272 pages, le juge William Yohn a expliqué que les jurés qui avaient condamné à mort Abu-Jamal en 1982 avaient pris leur

décision «d'une façon ne permettant pas de prendre en compte des éléments constitutionnellement pertinents sur l'existence de circonstances atténuantes».

Le juge Yohn a cependant refusé au condamné la tenue d'un nouveau procès. «Il y aura une audience pour une nouvelle sentence dans les six mois», a précisé une porte-parole du tribunal fédéral de Philadelphie, Linda Jeroy. Elle a ajouté que, si cette audience n'était pas organisée dans ce délai, la condamnation à mort sera commuée en peine de prison à perpétuité. La décision du juge Yohn peut faire l'objet d'un appel.

Mumia Abu-Jamal, journaliste noir de 47 ans, avait été condamné à mort pour le meurtre d'un policier le 9 décembre 1981, à 4h du matin, dans un faubourg de Philadelphie, ville dont il est natif. Ancien membre du groupe des Panthères noires, Mumia Abu-Jamal, né Wesley Cook, est, en vingt ans de détention, devenu le symbole de la lutte contre la peine de mort aux États-Unis.

Il est soutenu aussi bien par l'acteur Paul Newman que par le réalisateur Oliver Stone, l'écrivain Salman Rushdie et l'ancien président d'Afrique du Sud Nelson Mandela. Plusieurs comités de soutien se sont

créés au fil des années sous la bannière «Free Mumia». Des sites Internet gérés par ces associations se sont félicités hier de la décision de casser la condamnation. Auteur de plusieurs livres écrits en prison, Mumia Abu-Jamal jouit d'une telle notoriété, en France notamment, que Paris l'a récemment élevé au rang de «citoyen d'honneur», un titre décerné pour la dernière fois en 1971 à Pablo Picasso.

Son cas oppose depuis 20 ans ceux qui le considèrent comme un prisonnier politique à ceux qui le voient comme le meurtrier du policier blanc Daniel Faulkner. Les premiers rappellent qu'Abu-Jamal a été victime de violences policières dès l'âge de 14 ans. Son adhésion, un an plus tard, au mouvement radical des Panthères noires, puis ses articles critiquant la police avaient suscité l'intérêt du FBI, qui constitua à l'époque un dossier de 700 pages le concernant.

Les seconds expliquent le meurtre de Faulkner par la colère d'Abu-Jamal contre les forces de l'ordre de Philadelphie, à l'effectif dominé par les communautés irlandaise et italienne. Des témoignages soutiennent qu'il s'est porté au secours d'un de ses frères, qui se battait dans une ruelle avec Faulkner. Il serait descendu du taxi qu'il conduisait, son revolver (avec permis de port d'arme en règle) au poing.



Citoyen d'honneur de Paris

Le Canada et l'Europe misent toujours sur Yasser Arafat

LE DEVOIR

Dans une déclaration conjointe émise à l'issue du sommet Canada-Union européenne hier à Ottawa, Canadiens et Européens ont réitéré leur «profonde préoccupation face à l'extrême gravité de la situation au Moyen-Orient» et affirmé qu'à leur avis, «l'Autorité palestinienne et son chef élu Yasser Arafat demeurent les seuls partenaires avec lesquels Israël puisse négocier un accord final, éliminer le terrorisme et construire la paix».

«Nous rappelons que la paix ne peut être fondée que sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité des Nations unies et sur la confirmation et pleine reconnaissance du droit d'Israël à vivre en paix et en sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues; l'établissement d'un État palestinien démocratique, viable et indépendant, ainsi que la fin de l'occupation des territoires palestiniens», affirme encore le communiqué.

L'Europe, par ailleurs, souhaiterait que tous les pays poussent «les deux parties à accepter une initiative de la communauté internationale», a indiqué le premier ministre belge et président du Conseil de l'UE, Guy Verhofstadt, avant de partir pour Washington, où il devait discuter de la situation au Moyen-Orient avec le secrétaire d'État des États-Unis, Colin Powell.

Il évoquera la résolution prise samedi dernier par les chefs d'État et de gouvernement de l'UE sur la question. En plus de promouvoir l'idée d'une initiative de toute la communauté internationale, l'Europe considère qu'«une surveillance par une tierce partie est un élément nécessaire pour le redémarrage des négociations».

Colin Powell, intervenant hier dans la crise proche-orientale, a exhorté Yasser Arafat à réprimer les milieux extrémistes et a demandé à Ariel Sharon de se tenir prêt à répondre favorablement à d'éventuelles avancées palestiniennes. Il a déclaré au président palestinien, par téléphone, que les États-Unis accueilleraient favorablement ses dernières mesures en date pour intervenir contre les milieux extrémistes, mais attendaient davantage de sa part.

Avec l'Agence France-Presse

É D I T O R I A L

Un ordre des enseignants, pourquoi pas?

Au retour des Fêtes, l'Office des professions lancera une consultation sur la pertinence — ou non — de créer un ordre professionnel des enseignants. L'idée est intéressante et mérite certainement d'être examinée plus à fond.

On le sait, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) s'oppose catégoriquement à la création d'un ordre professionnel pour les enseignants, qu'elle décrit comme une structure additionnelle et superflue dans un secteur croulant déjà sous une impressionnante bureaucratie. Ses dirigeants estiment en outre qu'ils remplissent déjà plusieurs des fonctions dévolues à un ordre, notamment l'avancement des dossiers professionnels.

La centrale syndicale reste muette sur un certain nombre de choses. D'abord, elle a peur qu'un ordre ne lui enlève une partie de son pouvoir sur les enseignants. Ensuite, dans un autre ordre d'idées, elle nie totalement que le syndicalisme enseignant éprouve un problème d'image dans la société, problème qui fait mal aux premiers intéressés. Enfin, syndicalisme et ordre professionnel poursuivent deux objectifs compatibles mais néanmoins différents. Le premier est voué à la défense de ses membres, le second, à la défense du public. La nuance est importante.

L'idée d'un regroupement professionnel pour les enseignants flotte dans l'air depuis un bon moment. Déjà, en 1984, dans un rapport sur la condition enseignante, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) avançait la suggestion. Mais ce n'est que 13 ans plus tard que le Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec déposait une requête en bonne et due forme auprès de l'Office des professions.

Ce conseil pédagogique regroupe une bonne trentaine d'associations professionnelles d'enseignants. Ses arguments? Un ordre professionnel, outre qu'il remettrait entre les mains des premiers intéressés le règlement des questions qui les concernent — les enseignants auraient leur mot à dire en matière de formation, de perfectionnement, d'évaluation —, apporterait aux enseignants une reconnaissance de leur métier, inexistante à l'heure actuelle. Cette valorisation découlerait d'une responsabilisation de l'enseignant. Le Conseil pédagogique estime que la mise sur pied d'un ordre s'impose dans un contexte de réforme scolaire faisant appel comme jamais à l'autonomie des enseignants. L'appartenance à un ordre rassurera les parents et les jeunes sur les capacités des enseignants.

Ces arguments sont valables, cela est certain. Mais lorsque l'Office des professions prendra sa décision, il devra tenir compte de considérations beaucoup plus précises. L'article 25 du Code des professions porte notamment sur la gravité des dommages ou du préjudice qui pourraient être subis par les gens recourant aux services des personnes si leur intégrité et leur compétence échappaient au contrôle d'une corporation. Ceux qui demandant un ordre répondent par l'affirmative, à savoir qu'un enseignant incompetent peut causer des préjudices, notamment psychologiques, à ses élèves. Un ordre des enseignants devrait s'assurer de la compétence de ses membres et mettre en place des mesures correctives pour corriger les lacunes observées.

On le voit, la création d'un ordre professionnel pour les enseignants entraînerait des changements importants pour cette profession. La consultation que s'appête à lancer l'Office des professions apportera d'autres éclairages au débat, qui est loin d'être terminé. Mais à première vue, l'idée d'un ordre des enseignants semble séduisante pour une profession complexe et cruciale.

On le voit, la création d'un ordre professionnel pour les enseignants entraînerait des changements importants pour cette profession. La consultation que s'appête à lancer l'Office des professions apportera d'autres éclairages au débat, qui est loin d'être terminé. Mais à première vue, l'idée d'un ordre des enseignants semble séduisante pour une profession complexe et cruciale.

Baron Samedi

Qui croire? Quoi croire? Telles sont les questions qu'à l'évidence la communauté haïtienne se pose au lendemain du coup d'État manqué qu'une trentaine d'individus, sous les ordres d'un ex-commissaire de police, ont tenté dans la journée de lundi. Si l'on en croit la version officielle écrite et corrigée par le président Jean-Bertrand Aristide, ce contingent a bel et bien essayé de renverser le gouvernement. Si l'on se fie aux représentants de l'opposition ainsi qu'aux témoignages de journalistes, le coup en question ne serait qu'une fumeuse mise en scène conçue par Aristide et ses proches.

Pour l'instant, en tout cas, cette tentative s'avère tout bénéfice pour le président en titre d'Haïti. En effet, dans les heures qui ont suivi le coup en question, tous les médias considérés comme contraires parce qu'ils décriaient par le menu comment Aristide s'est confectionné une fortune personnelle évaluée à 200 millions après avoir décliné les exactions commises dans la foulée de la politique dite de zéro tolérance, tous ces médias, donc, ont été bâillonnés. Le silence dans les rangs, cher à tous les adjutants de la Terre, tous ces petits chefs pathétiques et méprisables, a été imposé à tous ceux qui osent diverger d'opinion.

En attendant d'avoir plus de précisions sur les tenants et aboutissants du coup de lundi, on se rappellera que la semaine dernière, les États-Unis ont indiqué qu'il n'était pas question de militer contre l'interdit des prêts internationaux tant et aussi longtemps que le gouvernement n'aura pas donné des gages. Lesquels? Amélioration de la coopération antidrogue, renforcement de la démocratie et respect des droits de la personne. Pour Washington ainsi que pour l'Union européenne, l'embargo qui prive Haïti de 500 millions sera levé lorsque le président Aristide aura appliqué le plan en huit points qu'il a lui-même développé et qu'il s'abstient évidemment de respecter.

Outre les positions adoptées par les Américains et les Européens, il faut souligner et insister sur le fait que les 17 tentatives de médiation — 17! — menées par l'Organisation des États américains (OEA) ont échoué. Aucun des diplomates envoyés par l'OEA n'est parvenu à convaincre Aristide de cesser ses exactions et de bouter dehors les barons de la drogue qui ont fait de cette île l'une de leurs plaques tournantes.

Selon une vieille légende haïtienne, celui qui veille sur l'esprit des morts s'appelle Baron Samedi. Et alors? On saigne ce pays avec une telle célérité qu'évoquer l'ombre du roi Samedi serait d'avantage approprié.

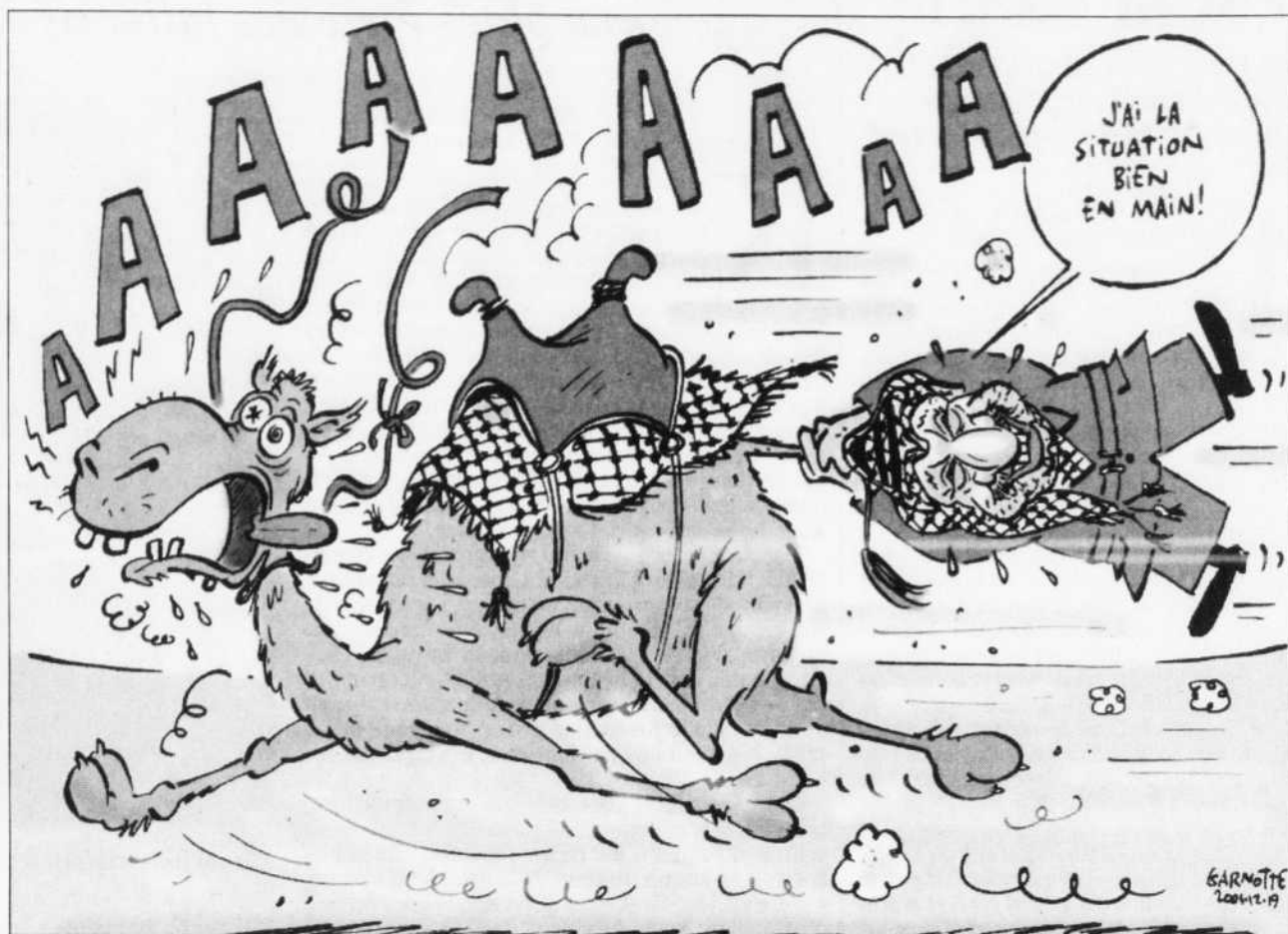


Serge Truffaut

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

Une trahison

Le secrétariat à la politique linguistique m'informait, fin septembre, que le coût total de la commission Larose a été de 2 375 500 \$.

Cette commission, malgré quelques propositions intéressantes, a fait une très large place à la nécessité de l'apprentissage vigoureux de l'anglais dès le troisième cycle du primaire, allant même jusqu'à suggérer qu'une partie de la journée scolaire se passe dans cette langue. Le ministre Legault a obtenu ce qu'il espérait. Il a annoncé la réalisation et maintient la décision de commencer dès la troisième année l'enseignement de l'anglais langue seconde.

En parcourant le document de la commission, j'ai ressenti ce qui s'apparente à une trahison. Ce document aurait pu s'intituler «Commission sur l'apprentissage des langues secondes au Québec».

Or quelle langue est la plus menacée sur ce continent et dans ce pays? La langue française, si fragile et en état sérieux de péril. Je veux bien adhérer à l'ouverture aux langues étrangères, mais je n'ai aucun droit d'accepter sans rien dire ce lent et inévitable dépérissement de la mienne.

Cette langue, c'est ma vie depuis toujours, et je veux qu'elle demeure celle des petits qui grandissent ici.

Qui saura comprendre la situation très particulière qui est la nôtre?

Jacques Léger
Morin Heights, décembre 2001

Legault et l'anglais intensif

Le gouvernement du Québec vient de prendre position (?) sur le rapport des États généraux du français.

Y a-t-il confusion? Lors de la conférence de presse, la préoccupation pour l'apprentissage de l'anglais a transpiré beaucoup plus que celle pour l'apprentissage du français.

D'ailleurs, le lendemain, *Le Devoir* titrait: «Legault propose l'enseignement intensif de l'anglais» au primaire.

Ne se fiant pas à la croyance populaire et au ministre Legault, les plus éclairés savent que toutes les expériences sérieuses menées sur le terrain scolaire — en Angleterre pendant dix ans, aux États-Unis, en Ontario, etc. — concluent, selon Gilles Bibeau, qui en a fait la compilation (*docs/anglais.primaire.bibeau.htm*), que «l'apprentissage de l'anglais au primaire n'est pas la meilleure idée» et qu'«à l'école, l'apprentissage des langues secondes réussit mieux à un âge plus avancé» (*Le Devoir*, 23 mai 2000).

Le jour de cette annonce, un commentateur de la radio m'a semblé résumer en disant que le ministre de l'Éducation souhaite que «les jeunes sortent du cours primaire et secondaire avec une connaissance maximale de l'anglais et une connaissance minimale du français».

À-je mal entendu ou mal interprété?

Rodrigue Larose
15 décembre 2001

Manipulation et propagande

Merci pour l'excellent article de Claude Lévesque. Ça fait du bien de voir un peu de rationalité. On aurait pu y mentionner le fameux vidéo lors de la guerre du Golfe, qui montrait de prétendus soldats irakiens dans la pouponnière d'un hôpital du Koweït en train de commettre des atrocités.

Plusieurs mois plus tard, on démontra qu'il s'agissait d'une supercherie. Naturellement, le mal était fait.

J'évaluerais à une chance sur mille l'authenticité de ce récent vidéo (simple logique, comme le mentionne Claude Lévesque).

Encore une fois, lorsqu'on le démontrera, il sera trop tard, et les coupables seront bien loin et estompés dans le décor.

Et peut-être que, cette fois-ci, on n'en saura jamais le fin mot... les morts ne parlent pas!

Ce qui est incompréhensible, c'est que l'éditorial tienne pour acquis la véracité de ce vidéo, sans l'ombre d'un doute! Même chose pour la page relatant le texte du vidéo.

Et c'est encore pire pour la télé et les autres médias.

Nous sommes vraiment dans une ère de manipulation et de propagande extraordinaires... et éhontées.

Un ami du *Devoir*.
André Goyette
Montréal, décembre 2001

LIBRE OPINION

Les médias et la cassette incriminant ben Laden: la prudence est-elle soluble dans la guerre?

ANNE-MARIE GINGRAS

Professeure agrégée
Département de science politique
Université Laval

Les communications gouvernementales en temps de guerre doivent impérativement être traitées avec circonspection par les médias. «Donner à voir» ne constitue une preuve de rien du tout, comme l'ont prouvé les faux charniers de Timisoara...

J'ai été frappée de stupeur par le traitement médiatique de la cassette présentée à la presse par le gouvernement américain le 13 décembre dernier. Une cassette prétendument trouvée, comme par le plus magique des hasards, à Jalalabad. La cassette incriminant Oussama ben Laden est-elle un faux? Je ne suis évidemment pas en mesure d'évaluer une telle chose, mais refuser de poser la question, comme l'ont fait la majorité des journalistes, a certainement fait d'eux d'excellents porte-voix de l'administration américaine.

Le journaliste Claude Lévesque a heureusement posé quelques questions pertinentes sur l'intérêt de ben Laden à faire produire une telle cassette, sur son déroulement et sur l'insertion étrange d'indices sur la localisation des scènes. Il s'interroge aussi sur la stratégie de communication de l'administration américaine: pourquoi rendre publique la cassette à ce moment précis du conflit alors que le gouvernement de George W. Bush l'avait, dit-on, depuis le 29 novembre? Il est évidemment trop tôt pour y voir clair et évaluer «the America's wierdest video».

Il y a quelques semaines, le rapprochement entre ce qu'on a appelé les attaques au baccin du charbon et le terrorisme islamiste semblait normal. Aujourd'hui, ce lien pose manifestement problème. Aux dernières nouvelles, le terrorisme biologique de ben Laden n'existerait pas... En octobre, peu de journalistes ont

pris les précautions nécessaires pour se distancer des informations émises par l'administration américaine, qui liaient le baccin du charbon au terrorisme islamiste. Les nouvelles faisant état des attaques chimiques sur Israël durant la guerre du Golfe étaient de la même nature.

Chaque conflit donne lieu à des informations insolites ou hasardeuses, trouvant ou non leur source dans des opérations de désinformation de la part des gouvernements. Des dérapages médiatiques s'ensuivent et restent généralement inconnus du grand public. Aussi, pour inciter à la prudence envers la fameuse cassette dont on dit qu'elle a été trouvée à Jalalabad, j'aimerais rappeler un épisode peu glorieux du conflit entre les États-Unis et l'Irak, en 1990, qui démontre le peu de scrupules de l'administration de George Bush père face à la fabrication de faux en temps de conflit.

On se souviendra d'abord que la guerre du Golfe a été déclenchée par un vote très serré au Congrès. Dans les semaines ayant précédé ce vote, l'ambassade koweïtienne aux États-Unis avait fait appel à la firme de relations publiques Hill and Knowlton. L'ambassadeur avait suivi les conseils des experts en relations publiques lui permettant de peaufiner ses discours, de privilégier les thèmes les plus susceptibles d'attirer la sympathie des Américains pour son peuple et d'améliorer son image publique. C'est ce que font tous les personnages politiques importants, et on ne le chicanera pas sur ce point.

Mais la firme Hill and Knowlton avait fait bien davantage. Dans la plus pure ressemblance avec le film *Wag The Dog*, on avait inventé une fabuleuse histoire: des incubateurs de bébés avaient été volés dans les hôpitaux koweïtiens par de barbares soldats irakiens. Une jeune réfugiée koweïtienne, soi-disant témoin des événements, avait comparu devant les audiences du Congrès américain en récla-

mant l'anonymat de peur que sa famille restée au Koweït soit victime de représailles. Elle avait parlé avec conviction et émotion; plusieurs dizaines de nouveaux-nés avaient été jetés par terre sur le plancher froid de l'hôpital et en étaient morts pendant que les soldats irakiens emportaient les précieux incubateurs chez eux.

À l'époque, le Congrès américain, l'ONU, Amnesty International et bien d'autres organismes avaient condamné ces gestes cruels qui témoignaient assurément du mal le plus pur. C'est en rappelant plusieurs fois le vol des incubateurs de bébés devant le Congrès américain que le président américain avait réussi à obtenir une mince majorité lui permettant de déclencher la guerre.

Après le conflit, des experts médicaux indépendants étaient allés enquêter au Koweït. Aucun vol de matériel médical n'avait été perpétré. Le seul témoin des événements, la jeune réfugiée, était en réalité la fille de l'ambassadeur koweïtien aux États-Unis. Avant de comparaître devant les audiences du Congrès américain, elle avait reçu ses instructions de Hill and Knowlton. Les deux coprésidents des audiences publiques ne savaient pas qu'elle était la fille de l'ambassadeur. Finalement, on a démontré que des responsables à la Maison-Blanche avaient été impliqués dans l'affaire.

Aujourd'hui, qui se souvient de ce triste épisode? Si les médias ne sont pas en mesure d'évaluer la véracité des informations en temps de guerre, circonspection et scepticisme s'imposent toujours en temps de conflit (et en tout temps).

À défaut d'avoir toutes les réponses, poser les questions permettant de douter est essentiel au journaliste critique. Si la liberté de presse a un sens, c'est celui de se distancer du pouvoir, de remettre ses messages en question et de se méfier des certitudes banales que les gouvernements veulent imposer.

IDÉES

Les conservatoires de Montréal

Les juges passent avant les comédiens et les musiciens!

NORMAND CHOUINARD

Comédien et ex-directeur du Conservatoire d'art dramatique de Montréal

À la suite des récents événements ayant concerné les conservatoires de musique et d'art dramatique de Montréal et dans la foulée de la vague de révolte qui semble vouloir s'emparer du corps professoral et des étudiants, il m'apparaît important de rendre publics les commentaires suivants. Tout d'abord, lorsque j'ai quitté la direction du Conservatoire d'art dramatique de Montréal, le 14 juin dernier, c'était pour protester contre la décision arbitraire de nous installer dans cette ancienne polyvalente inadéquate pour les fins de l'enseignement, et ce, sans nous garantir que les trois conditions exigées par ma collègue en musique, Isolde Lagacé, et moi-même seraient respectées.

Ces trois conditions étaient les suivantes: ■ que le déménagement serait nécessairement précédé de l'annonce officielle par le gouvernement de la construction d'une demeure digne et honorable pour les deux conservatoires; ■ que les lieux temporaires de la rue Henri-Julien seraient aménagés de façon satisfaisante et adéquate pour une période ne devant pas excéder deux ou trois ans, le temps de compléter les travaux à l'immeuble permanent; ■ qu'on ne perturberait pas l'année scolaire 2001-02 en installant dans l'édifice temporaire tous les effectifs à la date prévue du 27 août 2001.

En fait, aucune de ces conditions n'a été respectée et l'annonce de la construction d'un site permanent se fait toujours attendre malgré la promesse officielle du président du Conseil du trésor, en juin dernier, selon laquelle elle aurait lieu dans les semaines à venir. D'autre part, l'arrivée sur la rue Henri-Julien a été retardée, et ce, dans un immeuble qui s'avère, comme je le craignais à l'époque, totalement inapproprié en ce qui a trait aux normes d'insonorisation, d'aération, voire de qualité de vie.

On peut comprendre la grogne professorale et étudiante dans un contexte où les dossiers traînent et où les vraies décisions ne se prennent pas. En fait, une seule décision a été prise, soit celle de l'évacuation expéditive des conservatoires de l'édifice Ernest-Cormier, sis au 100, rue Notre-Dame Est, édifice qu'ils occupaient depuis 28 ans. Je prétends que cette décision, parachutée politiquement, sans consultation des principaux intéressés et tout à fait bâclée, a été la pire qu'on pouvait prendre. Plutôt que de faire attendre le ministère de la Justice, auquel l'ex-premier ministre Lucien Bouchard avait promis une réinstallation dans ses anciens locaux, assurant à tous que le jeu des chaises musicales se ferait dans les meilleures conditions possibles, on donne priorité aux juges, on mécontente les gens de théâtre et on contribue à maintenir l'idée répandue dans plusieurs milieux, selon laquelle la culture est un domaine négligeable qui passe bien après les intérêts supérieurs de l'État.

Osera-t-on confirmer aux élèves et aux professeurs des conservatoires qu'on ne peut pas reculer dans le dossier du déménagement parce que des promesses ont été faites, promesses sur lesquelles il serait pour le moment délicat de revenir? La Société immobilière du Québec (SIQ), propriétaire de l'édifice Ernest-Cormier, avouera-t-elle publiquement qu'elle s'arrange bien du départ des deux écoles, elle qui n'a jamais vraiment su mener convenablement à terme le dossier de leur aménagement au 100, rue Notre-Dame Est? On n'a jamais compris, à la SIQ, les véritables besoins des conservatoires, et on est donc bien embêté d'y répondre. La preuve en est que l'installation sur la rue Henri-Julien s'est faite de façon intempestive et inadéquate.

Il faut comprendre que le lien de confiance est désormais rompu entre la population du conservatoire et le gouvernement. De la même façon, il l'était en juin dernier entre le même gouvernement et le directeur d'art dramatique que j'étais. Les promesses réitérées aujourd'hui me laissent bien rêveur, comme elles doivent laisser rêveurs les responsables de l'OSM.

Mais le problème de la relocalisation des conservatoires de musique et d'art dramatique en révèle un autre, beaucoup plus profond et qui inquiète à juste titre les amis et sympathisants de cette institution cinquantenaire. Qu'est-ce que le gouvernement entend faire des conservatoires? Quel rôle veut-il les voir jouer?

Tout au long des 50 dernières années, l'existence même des conservatoires a souvent été remise en ques-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les conservatoires devraient coordonner l'enseignement du théâtre et de la musique.

tion, voire menacée. On doit trop souvent à la combativité, à la passion et à la ferveur des directeurs, des professeurs et du personnel d'encadrement, plutôt qu'à l'activité des hauts fonctionnaires du ministère de la Culture, d'avoir réussi à sauver l'institution et à la mettre pour un temps à l'abri de l'indifférence et de la méconnaissance qui en rendaient l'avenir incertain, et ce, particulièrement au cours des quinze dernières années.

Regroupements

Jamais à travers ces époques troublées n'a-t-on vu apparaître une véritable politique des conservatoires et une reconnaissance tangible de leur importance. Par exemple, si on avait, dans les années 60, donné le coup de barre nécessaire, politiquement et financièrement, les conservatoires auraient pu remplir convenablement la mission qui leur avait été confiée par leur loi constitutive, soit celle d'assurer la coordination au niveau national de l'enseignement de la musique et de l'art dramatique.

Ainsi, en théâtre, on a préféré laisser le ministère de l'Éducation encourager la formation d'options théâtre en périphérie qui, toutes valables qu'elles soient, auraient dû faire partie du réseau national public de formation professionnelle et non du réseau de l'Éducation. Le rapport Black avait pourtant été clair sur cette question, mais il faut croire qu'il était déjà trop tard. Encore aujourd'hui, des regroupements entre certaines universités (Concordia, UQAM) et des organismes professionnels reconnus (Cirque du Soleil, Ex Machina de Robert LePage, Softimage de Daniel Langlois) se font à l'extérieur des conservatoires, dont l'envergure et les moyens de plus en plus réduits ne leur permettent pas de lancer des

projets aussi audacieux et aussi novateurs.

Le ministère voudrait laisser mourir les conservatoires de leur belle mort qu'il ne s'y prendrait pas autrement. Il est plus que temps que la ministre de la Culture prenne fait et cause pour la seule école publique d'art du Québec et lui permette de remplir pleinement le rôle qui lui est dévolu par la loi.

Il y a péril en la demeure, et ce, tant au 100 Notre-Dame Est et sur la rue Henri-Julien qu'à l'Îlot Balmoral de la Place des Arts, si jamais on y arrive! Il importe d'accorder au réseau des conservatoires les budgets nécessaires pour procéder à l'engagement d'un nombre suffisant de professeurs afin d'ouvrir l'institution à une clientèle plus nombreuse et plus diversifiée. Et le budget nécessaire pour y arriver devra être récupéré auprès de certains intervenants universitaires qui s'obstinent d'année en année à doubler la mission des conservatoires. Quelqu'un aura-t-il le courage politique de défendre ce magnifique réseau national d'écoles de musique et de théâtre et de lui donner les moyens de rayonner chez nous comme à l'étranger?

Si cela ne peut se faire au sein du ministère de la Culture, il sera temps d'envisager la possibilité de créer une structure indépendante, à distance de l'État, qui inclura des représentants du milieu professionnel du théâtre et de la musique qui seront animés d'une passion et d'une ferveur que nous ne retrouvons plus dans l'appareil gouvernemental.

Pour l'avenir des conservatoires, deux mots d'ordre: établir et consolider. Sinon, c'est la mort à court et à moyen terme, et cela ne sera pas pardonné au gouvernement qui l'aura laissé faire.



Jean-Paul Brodeur

Un problème avec «nos» motards

Le 12 décembre dernier, *Le Journal de Montréal* publiait en première page une entrevue avec Alain Brunette, le «président» des Bandidos (ex-Rock Machine), sous la plume de Michel Auger. Au cours de cette entrevue, M. Brunette tendait la branche d'olivier aux Hells Angels afin de mettre un terme à une guerre de motards qui a fait plus de 150 victimes au Québec.

Cette nouvelle a été reprise le soir même par la télévision de Radio-Canada, qui a diffusé un bref entretien avec M. Auger. Le lendemain, les journaux et les médias électroniques faisaient leurs choux gras de la réaction du ministre Ménard en conférence de presse, qui s'affirmait troublé par ce genre de reportage. Il y a lieu de l'être, et ce, à de nombreux égards.

En effet, quoi qu'on pense de la sincérité de cette offre de paix, elle n'en soulève pas moins une première interrogation sur l'efficacité de l'opération entreprise contre les Hells Angels avant le Sommet de Québec, qui donne maintenant lieu aux procès que l'on sait dans une annexe de la prison de Bordeaux. Les Hells ne seraient pas aussi craints si la rafle contre eux leur avait porté un coup significatif. Bien que le prétendu appui des Bandidos à une loi antigangs plus mordante tienne de la simagère la plus sinistre, il manifeste une inquiétude sur laquelle M. Auger a insisté dans son entrevue télévisée. Cette inquiétude serait sans raison si on ne devait plus compter avec la horde de «Mom» depuis que le titulaire de ce surnom, Maurice Boucher, et ses acolytes ont été incarcérés. En effet, si la prison constitue pour la masse des détenus une mise à l'écart effective, ses murs sont de plus en plus poreux pour les membres du crime organisé. Dans ce dernier cas, l'incarcération ne constitue bien souvent que la poursuite du crime à distance et par d'autres moyens.

La presse

Le fleuron mérité de la presse est le journalisme d'enquête, qui doit être distingué du journalisme d'entremise, où le reporter s'octroie la place d'un entremetteur offrant ses bons offices à des parties en conflit, en contrepartie d'une grasse manchette et d'une séance de photographie. Les diplomates utilisent fréquemment la presse pour échanger des messages entre États. Il y a peu à redire à cette pratique institutionnalisée quand elle se produit à froid. Toutefois, les belligérants sur le terrain n'ont en général que faire d'intermédiaires officieux qui s'investissent d'une mission de maintien de la paix.

Pour se donner une posture lui permettant de s'immiscer entre les parties, un journaliste en mal de médiation doit d'abord capitaliser ses faits d'armes et se mettre lui-même en affiche. Par exemple, M. Auger est ainsi conduit à insister sur la communauté de son sort avec celui du motard Alain Brunette («Nous avons pu échanger abondamment sur les attentats respectifs dont nous avons été victimes depuis un an»).

Le reportage prend ainsi en partie l'allure d'une auto-entrevue. Pour complaire aux tiers interviewés, le journal doit ensuite publier des propos qui sont à la limite de la désinformation: «*Ces motards [des Bandidos] espèrent jouer de leur appartenance à leur bande qui favorise la fraternité.*» Toute cette agitation médiatique porte de façon ultime préjudice à la transparence qui doit caractériser l'information publique. Le lecteur est naturellement porté à creuser entre les lignes embrouillées de ces manipulations pour tenter de découvrir qui en tire les ficelles et qui est dupe de qui. Veut-on faire la paix pour les commerçants parce que trop de sang nuit aux affaires?

Le folklore

L'article de M. Auger n'est toutefois qu'une manifestation parmi bien d'autres d'une tendance qui habite une partie appréciable de l'industrie culturelle et des médias québécois. Ceux-ci se sont progressivement transformés en une incroyable machine à folklore, dont le fonctionnement rappelle celui d'un aspirateur. La folklorisation opère en effet par suction, en deux moments variables en intensité. Elle commence d'abord par intégrer à l'intimité quotidienne du public des figures qui se sont au départ signalées à son attention précisément parce qu'elles rompaient avec le quotidien.

Cette première opération procède par banalisation: tous ces personnages hors du commun ne sont en réalité que des personnes qui nous ressemblent: «C'est bien nous autres!»

La seconde opération, où l'assimilation par le folklore atteint son apogée, consiste en un geste définitif d'appropriation, dont le harpon est l'utilisation dissolvante du possessif: «nos Expos», «nos vedettes», «ma Céline».

Qu'on partage son quotidien par potins interposés avec nos athlètes, ma Ginette ou ta Véro ne porte pas à conséquence, tous ces gens étant au demeurant fort honorables. Toutefois, quand on espère faire la gaudriole avec nos frères les motards, on quitte la table de cuisine pour aller s'écraser dans un bar-salon terminal où le ventre de bière devient destin collectif. Le risque d'une société en voie de folklorisation est de se métamorphoser en un milieu inconditionnel d'inclusion sociale. A vouloir se reconnaître dans tout, on finit par s'avilir, de même qu'en s'efforçant de tout inclure, on en vient à s'expulser de chez soi.

Il faut donc savoir se séparer. Le problème avec «nos motards» est qu'on ne sait pas comment s'en débarrasser sans leur élever un piédestal. Quand on érige un palais de justice seulement pour faire le procès d'une clique criminelle de gars de bicycles, c'est comme si on agissait le proverbial chiffon rouge devant le mufler du folklore.

Chômeurs et vacances

Un amendement législatif s'impose

LOUIS JOLIN

Professeur au département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM et vice-président du Bureau international du tourisme social

La Cour suprême du Canada vient de donner le feu vert au gouvernement fédéral pour utiliser des renseignements personnels recueillis par le ministère du Revenu et des Douanes afin de faire la chasse aux chômeurs vacanciers. Cette pratique, qui viserait à dépiquer les fraudeurs, respecterait en tout point, selon la cour, la Charte des droits et libertés. Cette décision laisse cependant dans l'ombre la question de fond qui n'était pas soumise aux juges et que l'on peut formuler comme suit: pourquoi les chômeurs ne peuvent-ils pas prendre des vacances payées, notamment à l'extérieur du pays? En fonction de quelle logique des chômeurs ayant cotisé pendant de nombreuses années au Régime de l'assurance-emploi se trouvent-ils dépossédés de leurs vacances? Pour prendre un exemple d'actualité, les employés de Canada 3000 qui avaient prévu de partir en vacances

pendant une semaine ou deux à l'extérieur du pays durant les Fêtes non seulement se retrouvent au chômage mais, s'ils désirent partir en vacances avec leur famille, verront leurs prestations interrompues pendant leurs vacances. Double calamité!

Selon la loi, les chômeurs n'auraient pas droit à des prestations lorsqu'ils sont à l'extérieur du pays parce qu'il doivent techniquement être à la recherche d'un emploi en tout temps. Qu'est-ce qu'on fait alors du droit aux congés payés? D'aucuns soutiendraient que le fait de ne pas travailler équivaut à des vacances. Quel sophisme! Comme si le chômeur n'avait pas à subir quotidiennement le stress de se trouver un emploi, avec les conséquences que cela entraîne sur la qualité de la vie familiale! Les vacances, c'est tout autre chose: c'est une occasion de se détendre, de se recréer, de renouer contact avec les amis et la famille, c'est une occasion de découvrir de nouveaux horizons, de se ressourcer. Pourquoi alors les chômeurs n'auraient-ils pas le droit, sans arrêt de prestations, de partir en vacances avec leur famille? Parce qu'il y aurait des gens qui abuseraient de cette possibilité? Mais des fraudeurs, il y en aura toujours dans toutes

couches de la société, et pas seulement chez les chômeurs. Tout en sévissant contre les fraudeurs, il serait temps d'éviter l'amalgame.

La solution réside, selon moi, dans une modification de la Loi sur l'assurance-emploi qui accorderait jusqu'à deux semaines de vacances au chômeur sans que ses prestations soient retenues et selon des modalités à préciser pour tenir compte de la diversité des situations. Est-ce si insensé? Je ne le crois pas, d'autant plus que ça ne pénalise en rien le contribuable travailleur.

Le Code mondial d'éthique du tourisme, récemment adopté par l'Organisation mondiale du tourisme, dont le Canada fait partie, précise à son article 8 que «le droit au tourisme est le corollaire du droit au repos et aux loisirs, et notamment du droit à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés périodiques, garanti par l'article 24 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'article 7.d du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels». Un amendement législatif à la Loi sur l'assurance-chômage serait une façon concrète d'actualiser ce droit!

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Valérie Dufour (général), François Cardinal (actualité municipale), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (editorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Dominique Reny, Josée Boileau, Éric Desrosiers, Pauline Gravel (scientifique), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Duclos et Christine Dumazet (relecteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarque (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, Claude Turcotte, René Lewandowski; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (editorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Corneille (correspondants parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy (économie). La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Martin Fournier, Véronique Gaudet, Anouk Hurburt, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe). LA PRODUCTION: Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yanick Martel, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE: Linda Thériault (responsable intermédiaire), Hélène Gervais, Mari-Eve Santerre, (responsable de la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Beliveau (secrétaire administrative), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

BÉCAUD

SUITE DE LA PAGE 1

«T'es venu de loin», chantait-il avec tristesse, mais en une sorte d'espoir de rédemption aussi. Son répertoire était souvent sentimental et ses admiratrices essayaient une larme en l'entendant entonner *Je reviens te chercher* et *Le jour où la pluie viendra*. Il en écrivait certains par son côté «hop la vie» très appuyé, enthousiasmaient les autres. Les années 80 et 90, troubles et assez cyniques, ne correspondaient guère à son répertoire plutôt bon-enfant. Qu'importe! Porté par l'amour de ses admirateurs, il durait.

De son vrai nom François Gilbert Silly, Bécaud est né à Toulon en 1927 au sein d'une famille de petits commerçants. Mauvais élève, il affichait du moins une passion pour le piano et suivit des cours au Conservatoire de Nice. A la libération de Paris, il s'assit au piano des clubs de nuit, devint l'accompagnateur du chanteur Jacques Pills, dont l'épouse, nulle autre qu'Edith Piaf, la grande propulseuse de talents, le lança. Elle poussa Bécaud à chanter, lui présenta Luis Amade et Pierre Delanoë. Ce dernier allait devenir un de ses meilleurs paroliers. En 1954, Gilbert Bécaud fut sacré vedette sur la scène mythique de l'Olympia et les spectateurs enthousiastes cassèrent alors les sièges. Il y acquit son surnom de «Monsieur 100 000 Volts». Le légendaire spectacle scella le début d'une histoire d'amour entre lui et l'Olympia. Bécaud allait s'y produire près de 35 fois.



JACQUES GRENIER LE DEVOIR
Gilbert Bécaud lors de son dernier passage à Montréal, en 1998.

Le chanteur de *Nathalie* et d'*Et maintenant* était une vraie bête de spectacle et préférait de loin le contact direct avec le public à l'action d'endiscuer. Aucun lip-synch pour lui. Dans ses meilleures périodes, il donna jusqu'à 250 spectacles par an, saltimbanque en tournée à travers la France, certes, mais aussi le Québec et un peu partout sur la planète, véritable ambassadeur de la culture française, à l'instar d'Aznavor et de Trenet. En 1966, il tint l'affiche trois semaines à Broadway. *Et maintenant* fut un succès fracassant en Amérique dans sa version anglaise, *What Now My Love*, interprétée par Frank Sinatra et Barbra Streisand.

Bécaud demeura un peu prisonnier de la chanson. Le cinéma ne lui tendit pas les bras comme il le souhaitait. *L'Opéra d'Aran* en 1962 et sa comédie musicale *Rosa* en 1986, adaptée de *La Vie devant soi* d'Emile Ajar, furent démolis par la critique, à sa grande déception. En 1999, déjà malade, il avait enregistré un disque moins joyeux que les précédents, *Faut faire avec*, et venait de terminer l'album *Mon cap*. Gilbert Bécaud, deux fois marié, était père de six enfants et se partageait entre sa péniche parisienne, une maison dans le Poitou et une autre en Corse.

Avec lui s'éteint une autre voix mythique de la chanson française du XX^e siècle. Ceux qui partagent l'optimisme qui fut le sien lanceront, en écoutant ses disques: «Et que le spectacle continue!» Les autres diront seulement: «Rideau sur le poète!»

Le 11 septembre: et vous, lecteurs?

Lorsque deux avions ont percuté le World Trade Center, il y a trois mois, on a dit que rien ne serait plus pareil. Êtes-vous de cet avis? Le 11 septembre a-t-il changé quelque chose d'important? L'ampleur de l'acte terroriste a-t-elle modifié votre vision du monde et vos comportements? Bref, en quoi le 11 septembre a-t-il changé la vie, votre vie? Répondez par un court texte (de 100 à 200 mots). *Le Devoir* publiera les meilleurs le 31 décembre. L'adresse: 11septembre@ledevoir.com.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place des Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à distribuer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est imprimé par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0688. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

KABOUL

SUITE DE LA PAGE 1

encore quelques semaines. Mille soldats sont prêts à partir, bien qu'un nombre inférieur de militaires pourraient être sollicités par l'ONU, a reconnu M. Chrétien. «Nous attendons tous de connaître le nombre et le mandat que définira le Conseil de sécurité des Nations unies», a-t-il dit. Il a ajouté que tous les pays sont consultés mais qu'on a de la difficulté à s'entendre sur le rôle exact des militaires.

La force pourrait être déployée à Kaboul, sur les principaux axes routiers autour de la capitale, sur la base aérienne de Bagram (à 50 kilomètres au nord de Kaboul) ainsi qu'à Mazaré Charif et Kandahar.

Le Conseil de sécurité de l'ONU doit adopter prochainement une résolution sur le mandat de cette force internationale.

«Il n'y a pas eu d'accord sur les 5000 soldats», a déclaré Mohammad Jan, un collaborateur du ministre de la Défense, Mohammed Qassim Fahim, alors qu'un autre responsable de ce même ministère avait annoncé, plus tôt dans la journée, un accord sur ce nombre.

En milieu de journée, un accord de principe pour le déploiement d'une force de maintien de la paix de 5000 hommes avait été annoncé par une autre source au ministère de la Défense, Barnab Salih, qui était présent lors d'entretiens, dimanche, entre le secrétaire américain à la Défense, Donald Rumsfeld, M. Fahim et le général britannique John McColl, pressenti pour prendre la tête de la force de paix.

Les négociations se sont poursuivies hier entre Britanniques et Afghans.

L'Alliance du Nord, dont les représentants jouent un rôle prépondérant au sein du gouvernement intérimaire qui doit entrer en fonction samedi, avait déclaré la semaine dernière vouloir que la force soit limitée à 1000 hommes et que son rôle soit restreint à la défense des bâtiments gouvernementaux.

Le ministère britannique de la Défense a annoncé qu'une centaine de fusiliers marins britanniques devraient être déployés à Kaboul dès samedi, date d'entrée en fonction du gouvernement intérimaire afghan issu des accords de Bonn.

Le premier ministre Tony Blair a indiqué que la Grande-Bretagne, qui devrait diriger la force de maintien de la paix, pourrait contribuer à hauteur de 1500 soldats au total, soulignant toutefois qu'aucune décision définitive n'a été prise.

Une nouvelle réunion de responsables militaires de pays prêts à participer à la force multinationale en Afghanistan aura lieu aujourd'hui à Londres. Une première réunion de ce type avait eu lieu vendredi.

En plus des difficultés rencontrées pour faire accepter la présence en grand nombre de soldats étrangers par les dirigeants afghans, le fonctionnement de la force internationale fait aussi l'objet d'un débat entre les pays qui veulent y participer.

Selon le quotidien allemand *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, la Grande-Bretagne souhaite que la direction de la force de paix soit étroitement liée au Commandement central des États-Unis, jusqu'ici chargé des interventions armées en Afghanistan, alors que l'Allemagne exige que les deux commandements soient clairement séparés.

A propos du mandat de la force, Tony Blair veut qu'il soit soumis au chapitre VII de la Charte des

Nations unies, qui permet le recours à la force au delà de la légitime défense. Mais le ministre des Affaires étrangères du gouvernement intérimaire de l'Afghanistan, Abdullah Abdullah, a demandé que les troupes soient soumises au chapitre VI de cette charte, qui ne permet pas, au contraire, le recours à la force.

Fouilles à Tora Bora

Des commandos américains fouillaient hier les grottes de Tora Bora, dans l'est de l'Afghanistan, abandonnées par les combattants d'Oussama ben Laden, dont les États-Unis ont reconnu avoir perdu la trace.

«Cela va être un travail pas à pas, grotte par grotte», a souligné le général Peter Pace, chef adjoint de l'état-major interarmées. Il a noté qu'il y a plusieurs centaines de tunnels qu'il faudra visiter.

Les fidèles du chef islamiste, chassés des caches dans lesquelles ils s'étaient retranchés, tentaient de gagner le Pakistan, qui a renforcé les contrôles le long de sa frontière.

Plusieurs dizaines de membres d'al-Qaïda, en majorité des Arabes, ont déjà été arrêtés par les combattants afghans.

«Il est possible qu'Oussama ben Laden soit mort dans une des grottes de Tora Bora, massivement bombardées ces deux dernières semaines par des avions américains. Cependant, a ajouté le secrétaire adjoint à la Défense, Paul Wolfowitz, devant la presse, «nous ne savons pas où il est maintenant, et il peut être en fuite». M. Wolfowitz a expliqué qu'en dépit de la qualité des services de renseignement américains, il est impossible «de surveiller une frontière aussi longue et de contrôler les personnes qui la traversent». «Le Pakistan a envoyé des unités vers sa frontière et a fermé les cols» de montagne qu'Oussama ben Laden et ses hommes sont susceptibles d'emprunter, a-t-il souligné.

A défaut de pouvoir dire où se trouvent Oussama ben Laden et le mollah Omar, dont Washington veut la capture ou la mort, M. Wolfowitz a essayé de dissuader des pays de les recevoir s'ils fuyaient l'Afghanistan.

Après la chute des talibans, un gouvernement intérimaire de six mois doit remplacer dès samedi à Kaboul le pouvoir de la milice fondamentaliste, et le chef de ce cabinet, Hamid Karzai, a conféré hier à Rome avec l'ex-roi de l'Afghanistan, Mohammed Zahir.

A Bruxelles, le secrétaire américain à la Défense, Donald Rumsfeld, a déclaré hier que la campagne en Afghanistan entraînerait dans une «phase dangereuse» et qu'elle ne s'achèvera pas «par la capture d'un ou deux chefs terroristes».

«Cela prendra du temps», a-t-il dit devant ses homologues de l'OTAN. Il a par ailleurs promis des «conséquences dévastatrices» aux pays qui soutiennent le terrorisme.

Washington a indiqué hier avoir fait pression sur le Yémen pour que ce pays s'attaque à des éléments présumés d'al-Qaïda. Des unités de l'armée et de la police yéménites, soutenues par des hélicoptères, ont attaqué le village d'al-Hossoun, dans l'est du Yémen, où se seraient réfugiés des membres présumés d'al-Qaïda. Les combats ont fait 12 morts et plusieurs blessés des deux côtés.



Cratère de bombe à Tora Bora.

ERIK DE CASTRO REUTERS

SIROP

SUITE DE LA PAGE 1

«Plus que dans toute autre ressource, les producteurs de sirop d'érable doivent pouvoir garder une large marge d'autonomie pour continuer à produire, transformer et vendre leur produit dans les milieux familiaux, locaux, régionaux et spécialisés.»

Les petits producteurs, y compris ceux de l'UPA, poursuivent Roméo Bouchard, «veulent garder le contrôle de leur érablière et de leur sirop et répugnent à l'idée de devoir se soumettre à des inspections de la part de la fédération syndicale de l'UPA». Sans parler de ceux qui seraient poursuivis pour non-cotisation.

En créant une agence qui obtiendrait le monopole sur les achats ou la mise en marché, comme pour les œufs, le poulet et autres denrées, la régie créerait un monopole au profit d'un «groupe peu représentatif et consensuel qui ne cache pas, en outre, son intention d'en faire une industrie concentrée et intégrée autour d'usines de bouillage», susceptible de détruire le produit mythique lui-même.

Cette nouvelle bataille entre gros et petits, organisés ou non, voire en voie de l'être sous la bannière de l'Union paysanne, survient à un moment où la contestation interne à l'UPA s'exprime de plus en plus explicitement.

Selon un sondage interne mené auprès de 25 présidents de syndicats locaux par les trois fédérations régionales de l'UPA de Lévis-Bellechasse, Rivière-Nord et Lotbinière-Mégantic, les représentants de la base se perçoivent de plus en plus comme incapables de «convaincre les instances supérieures, en particulier la Confédération, parce qu'ils ont la ferme

conviction que l'UPA écoute mais n'entend plus ses agriculteurs et que l'UPA n'est plus représentative de l'ensemble des agriculteurs».

Les présidents des syndicats locaux «proclament que l'UPA s'est dirigée vers le développement de l'industrialisation depuis une dizaine d'années par la venue entre autres de l'OMC, laissant ainsi les petits producteurs à leur compte et favorisant les gros producteurs». L'attitude de l'UPA a fait place, chez les présidents locaux, «au doute, à la démotivation et à la non-participation».

Plusieurs présidents ont avoué aux sondeurs de leur fédération syndicale qu'ils songent à rejoindre l'Union paysanne. L'arrivée de ce nouvel organisme dans le décor syndical et politique est perçue par les présidents locaux «comme un message, un signal, un élément déclencheur afin de faire se réveiller l'UPA».

«L'Union paysanne est seulement le reflet de ce que nous, producteurs agricoles, ne sommes pas capables d'avouer», ajoute l'étude des trois fédérations de l'UPA, qui rapporte un propos typique des réactions enregistrées.

En résumé, conclut l'étude, «bien au delà de la fonctionnalité des syndicats de base — ce sur quoi le questionnaire fut fondé — se cachent des doutes. Des doutes profonds qui remettent en question les fondements de l'UPA, tant sa raison d'être que ses valeurs, c'est-à-dire le pourquoi et son orientation, c'est-à-dire le comment. Sans oublier les injustices que ressentent les présidents des syndicats de base que peut causer la manière dont l'UPA gère son instrument, et non l'instrument lui-même, nous devons remédier [sic] sans équivoque à une prise de conscience. La réappropriation du pouvoir par et pour les agriculteurs est un défi».

EN BREF

Montréal adopte son budget

(Le Devoir) — La Ville de Montréal unifiée a siégé hier soir afin d'adopter officiellement son budget pour l'exercice 2002, un budget identique à celui présenté une semaine auparavant par le président du comité exécutif, Frank Zampino. Le vote n'avait pas eu lieu au moment de mettre sous presse mais il ne s'agissait que d'une formalité. Les élus ont suivi les recommandations de la commission spéciale pour l'étude des budgets 2002, à savoir l'adoption tel quel du budget ajusté en fonction du document initialement proposé par le comité de transition de Montréal. Par le fait même, le conseil a adopté l'enveloppe budgétaire prévue de l'état triennal des activités d'investissement 2002-04, le budget et le programme triennal d'immobilisations de la Société de transport de Montréal (STM). L'administration dirigée par Gérald Tremblay a ainsi reporté l'étude des scénarios permettant d'équilibrer la répartition des dotations entre les arrondissements.

PRIME

SUITE DE LA PAGE 1

et moins, l'autre pour les personnes âgées de 65 ans et plus. Ces primes doivent être fixées en fonction de l'expérience propre de chaque groupe, c'est-à-dire les coûts réellement encourus.

Sur cette nouvelle base, le gouvernement serait appelé à verser aux personnes à faibles revenus, quel que soit leur groupe d'âge, une subvention pour payer leur prime en tout ou en partie, suggère le comité Montmarquette, comme c'est actuellement le cas. Mais en vertu de cette nouvelle formule, les personnes âgées qui possèdent des revenus suffisants subiraient une hausse de prime de 300 %, à moins que le gouvernement ne décide de subventionner une partie de la prime de 1200 \$ sans tenir compte de la situation pécuniaire de chacune des personnes âgées.

Si le gouvernement décidait d'appliquer aux personnes âgées la même formule d'exemption de la prime qu'à l'ensemble de la population, une personne seule, de 65 ans et plus, serait exemptée de la prime si elle disposait de revenus annuels de 11 450 \$ et moins. Elle n'aurait droit à aucune exemption si ses revenus étaient de 19 543 \$ et plus par année, et l'exemption serait partielle si ses revenus se situaient entre ces deux montants. Pour un couple, l'exemption serait complète avec un revenu de 18 570 \$ et disparaîtrait totalement à compter d'un revenu de 33 070 \$.

Au cours d'un briefing de presse hier, les représentants de l'AQPP, Daniel Larouche et Stéphane Forget, ont voulu dissiper les mythes entourant, selon eux, le régime public d'assurance-médicaments et dégonfler la notion voulant que l'ensemble du régime soit en péril. «Comme il y a deux ans, le gouvernement crée un psychodrame dans le but d'augmenter les primes», estime Daniel Larouche, un consultant en relations publiques engagé par l'AQPP.

Les données colligées par l'AQPP montrent que les Québécois dépensent à peine plus que la moyenne canadienne pour leurs médicaments d'ordonnance, régimes public et privés confondus, soit 380 \$ par personne au Québec en l'an 2000 contre 370 \$ pour l'ensemble du Canada. Mentionnons que les dépenses en santé sont moindres au Québec, soit 2814 \$ par habitant contre 3094 \$ pour la moyenne canadienne.

Même si tous les Québécois sont maintenant couverts par une assurance-médicaments, qu'elle soit privée ou publique (ce qui n'est pas le cas pour tous les citoyens des autres provinces), la part assumée par l'État est semblable, en dollars, à celles des autres provinces, soit 136 \$ par personne contre 140 \$ pour la moyenne canadienne. Au Québec, les deux tiers des coûts des médicaments d'ordonnance sont assumés par les citoyens et les entreprises. Cette proportion était d'ailleurs de 53 % il y a dix ans, note l'AQPP. C'est donc que le régime public actuel, associé au virage ambulatoire et à la «désinstitutionnalisation», a réduit la part du coût des médicaments assumée par le gouvernement.

Certes, la note pour les médicaments augmente. Mais la hausse de 169 millions (sur un poste de 1,1 milliard) portée par le Trésor québécois à ses états financiers de l'année en cours correspond à la consommation des personnes à la sécurité du revenu ainsi qu'à celle des personnes âgées. De toute façon, avant même l'introduction du régime actuel, l'État défrayait ces personnes du coût de leurs médicaments. Au regard des citoyens qui paient leur prime, le régime public était en surplus de dix millions de dollars l'an dernier et n'affichait qu'un déficit de 25 millions, sur un poste de 1,7 milliard, un écart somme toute minime de moins de 1,5 %.

LAQPP montre en outre que 42 % de la croissance des coûts de l'ensemble des médicaments entre 1988 et 1998 vient des nouvelles molécules découvertes pour le traitement des maladies cardiovasculaires (hypertension, cholestérol).

Selon les pharmaciens propriétaires, il n'existe pas de moyens simples de réduire les coûts des médicaments. Dans la gestion de la liste de médicaments, on pourrait introduire davantage de critères «pharmaco-économiques», ou coût-bénéfice. Surtout, les revues d'utilisation, une information objective fournie aux médecins et un rôle accru du pharmacien pourraient améliorer les choses. Chose certaine, le ministère de la Santé et des Services sociaux n'a pas encore produit d'étude sur la valeur de l'usage des médicaments pour diminuer les coûts dans le réseau de la santé. Sans ces études, il est impossible de savoir si on dépense trop ou pas assez à ce chapitre.

Restaurant Gutenberg — cuisine française qui fait bonne impression

► **CE MIDI:** Entrée + magret de canard aux chanterelles + dessert • 20\$

Veillez noter que nous serons fermé du samedi 22 décembre jusqu'au 2 janvier 2002 inclusivement.

Le Gutenberg souhaite des joyeuses Fêtes à toute sa clientèle.

359, av. du Président-Kennedy (coin de Bleury) • ☎ Place des Arts • Tél.: 285-8686 • gutenberg@qc.airs.com